Séance du 16 décembre 2025 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Thomas BERTOSSA, Conseiller municipal

1) Approbation de l'ordre du jour p. 23978
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025 p. 23979
3) Communications du Bureau du Conseil municipal p. 23979
4) Communications du Conseil administratif p. 23980
5) Questions sur les points 3 et 4 p. 23986

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

6) Rue de la Calle et rue du Bois-Carrien – Remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de Fr. 166'500.00 (projet de délibération 2473) p. 23987
7) PLQ Pré-Longet – Aménagement du domaine public communal Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 37'600.00 (projet de délibération 2474) p. 23991
8) Parkings communaux – Remplacement des systèmes de stationnement à barrière par des horodateurs et remplacement des horodateurs en voirie – Crédit de Fr. 395'000.00 (projet de délibération 2475) p. 23993
9) Ecole du Bosson – Rénovation – Crédit de réalisation de Fr. 38'970'000.00 (projet de délibération 2476) p. 23997
10) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 4'033'835.21 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2477) p. 24001

PROJETS DE MOTION

11) État des lieux de la densification et répartition équitable de l'effort de logement (projet de motion 439) p. 24003
12) Création d'un pôle de remplacement pour les crèches de la Ville d'Onex (projet de motion 441) p. 24007

PROJET DE RÉSOLUTION

13) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2026 (projet de résolution 272) p. 24011

AUTRES PROPOSITIONS

14) Rapport de la Commission culture, communication et promotion économique (CCPE-1744) – Présentation du Service culture p. 24016
15) Propositions individuelles et questions p. 24017

Le Président
Thomas BERTOSSA

Présent-e-s : Mesdames BOUHET, BRUNEL, GIROUD, GLORIOSO, GOY, ISABELLA VALENZI, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, TREZCIAK SORIA, VALLEE, VESELI, conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CATTANI, CUENOUD, FONTAINE, FUSCO, GAUTHIER, IBRAIMI, JEBBARI, S. PASQUIER, PASCHE, ROSIER, RICCIO, SANTARELLI, SUCHET, STUTZ, VESELI, ZBINDEN, conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame BEAUSOLEIL, conseillère municipale
Messieurs ISCHER, JOLOU, conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (S) : Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue pour ce dernier Conseil municipal de l'année 2025. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Gérald RUEGSEGGER, secrétaire général adjoint et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir et particulièrement Monsieur François BAERTSCHI, député de la République et Canton de Genève.

Sont excusés pour cette séance Madame Cora BEAUSOLEIL, Monsieur Matthieu ISCHER et Monsieur Jalal JOLOU.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Avant d'ouvrir la procédure de vote sur l'ordre du jour, y a-t-il des remarques le concernant ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc la procédure de vote pour valider cet ordre du jour. Celles et ceux qui l'acceptent, votent oui. Celles et ceux qui s'abstiennent ou qui refusent, votent non. Le vote est lancé.

Par 26 voix pour, vous avez accepté notre ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé par 26 oui (29 votants, 2 personnes n'ont pas voté)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Cela ne semble pas être le cas. Une nouvelle fois, celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, votent oui. Celles et ceux qui refusent, votent non. Les autres s'abstiennent. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, vous avez approuvé le procès-verbal de notre précédente séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (30 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite 148 « Stationnement dans les emprises de chantier » de Monsieur STUTZ

Nous avons également reçu un courrier de l'association des parents d'élèves de l'école des Racettes, en voici la lecture.

« Objet : Situation préoccupante à l'école des Racettes, demande d'actions urgentes

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre profonde inquiétude et de notre indignation face à la gestion actuelle de la situation à l'école des Racettes.

À la suite de la pétition déposée par l'Association des parents d'élèves (APE) « Camelonex » de l'école des Racettes, une rencontre a eu lieu avec la Commission action sociale afin d'exposer de manière claire et argumentée le besoin urgent de créer un réfectoire ainsi qu'un espace parascolaire au sein de l'école des Racettes. Lors de cet échange, nous avons eu le sentiment d'être entendues et étions dans l'attente de retours concrets de votre part.

Or, nous avons récemment appris que depuis le 8 décembre, les enfants de 3P de l'école des Racettes prennent désormais leurs repas à l'école des Tattes, sans qu'aucune information préalable n'ait été communiquée aux parents. Cette absence totale de communication est inacceptable et suscite une vive indignation.

Nous dénonçons fermement cette manière de procéder, qui met les parents devant le fait accompli et soulève des questions sérieuses en matière de sécurité, de responsabilité et de respect des familles. En cas d'incident impliquant nos enfants, les parents se retrouvent écartés, sans information claire ni cadre rassurant. Une telle organisation ne prend ni les enfants ni leurs parents en considération.

Cette décision illustre les dysfonctionnements actuels liés à la saturation de l'école des Racettes. Il est désormais évident que la situation ne peut plus être gérée par des solutions temporaires prises dans l'urgence et sans concertation.

Nous rappelons que les enfants ont droit à un cadre scolaire stable, sécurisé et adapté, et que les parents ont droit à une information transparente et à une prise en compte réelle de leurs préoccupations.

Nous exigeons donc :

- *d'agir rapidement et de mettre fin à ces dysfonctionnements, en apportant des réponses concrètes et durables à une situation qui ne peut plus attendre,*
- *une communication claire et systématique avec les parents,*
- *et surtout un engagement politique concret en faveur de la création d'un réfectoire et d'un espace parascolaire au sein même de l'école des Racettes, conformément à l'objet de la pétition déposée.*

Il ne s'agit plus de constater les difficultés, mais d'y apporter des réponses structurelles et durables. La situation actuelle n'est plus tenable et engage la responsabilité des autorités communales.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

MARTINEZ DIEZ Vanessa
Présidente de l'APE de l'ecole des Racettes « Camelonex »
Pour les parents d'élèves de l'école de Racettes »

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur STUTZ. Pour clore ces communications du Bureau, j'ai le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Ulysse SCHMIDT, qui a été conseiller municipal à Onex de 1983 à 2001 et qui a présidé notre Conseil de 1994 à 1995. Un courrier a été transmis à sa veuve.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Je donne la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous pour ce dernier Conseil municipal de fêtes. Nous avons quelques communications à vous faire.

Dans un premier temps on va vous communiquer des sujets concernant nos services. Et puis dans un deuxième temps, on reprendra la parole pour vous communiquer les dépassements.

Donc alors moi je souhaitais juste vous communiquer sur l'événement qui a été organisé par le Service action citoyenne, l'Escalade ce vendredi. Il a eu beaucoup de succès. Il y avait

quelques CM d'ailleurs qui étaient présents. Donc on a eu plus de 300 personnes, des familles, des ados, des personnes âgées.

Un stand a été tenu par des jeunes. Et un jeune de l'Up'Ados était engagé comme DJ pour le disco. Voilà ça c'est par rapport à l'événement qui s'est passé vendredi. Voilà je voulais vous faire un retour sur cet événement de l'Escalade.

Maintenant j'aimerais vous parler d'une organisation, une organisation qui travaille sans cesse, qui se met à disposition des gens pour différentes raisons, ça peut être la fatigue, la maladie, la peur de conduire tard la nuit, ou peut-être un verre de trop.

Vous l'aurez deviné je parle de l'opération Nez Rouge. Des conducteurs sont à votre disposition bénévolement, si vous le souhaitez, pour vous ramener vous et votre voiture en toute sécurité.

Donc Nez Rouge c'est une organisation à but non lucratif et les personnes y travaillent bénévolement. Cette organisation existe à Genève depuis 1992. Et voilà un simple coup de fil vous permet de faire la fête tranquillement, 0800 802 208 si jamais.

Et puis une équipe viendra vous chercher et vous ramènera à bon port. Donc le service est aussi confidentiel et gratuit. Et puis je ne sais pas si Sergio PRAT est là, oui voilà, je le vois. Donc voilà Sergio PRAT est bénévole. Samedi passé, il a entamé sa vingtième année.

Et donc il continue à aider, à œuvrer pour cette organisation toujours avec le même enthousiasme. Et en fait c'est grâce à lui que j'ai pu vous donner toutes ces informations. Donc si vous avez des questions sur le sujet, je vous propose de lui en parler pendant la pause.

Maintenant je vais évoquer un dernier sujet, qui a fait un petit peu l'actualité dans les réseaux de notre commune, principalement la semaine passée. Il s'agit du poulailler communautaire.

Donc voilà je tiens à vous donner quelques petites informations concernant ce projet. C'est un projet citoyen qui est porté et réalisé par des bénévoles. Des bénévoles qui ont créé une association qui sont membre de l'association PoConex qui ont travaillé sur ce projet 1'500 heures.

Et en fait ce projet s'est réalisé dans le cadre du Contrat de quartier Onex-Cité, dont le Président au moment où ce projet a été accepté, le Président c'était Cédric AMBORD. Et en fait, ce projet de poulailler communautaire ne doit pas être... on ne doit pas le confondre avec celui de l'espace maraîcher qui est porté par la Ville d'Onex via le Secteur développement durable.

Donc c'est tout à fait normal que le projet de poulailler communautaire ne soit pas passé par le vote du Conseil municipal. Ça c'est juste pour remettre un petit peu les choses dans leur cadre.

Et finalement, je remercie encore une fois l'investissement des bénévoles, des difficultés auxquelles ils ont été confrontés et qu'ils ont traversés. Et il est bien clair que la santé des poules est au centre des préoccupations des bénévoles de PoConex.

Et puis je souhaitais rappeler encore une fois, que tous les aspects légaux sont en règle. Tout est conforme. Et ça a été validé par les autorités compétentes de l'État par exemple. Donc on a eu le permis, enfin l'association a obtenu le permis de construire.

Notamment en ce qui concerne l'emplacement du poulailler mais aussi la distance avec la route. Tout ça est tout à fait légal. Et puis, le service de la consommation et des affaires vétérinaires, le SCAV comme on l'appelle, et bien a aussi assuré que la santé des poules, la surface et l'entièreté du dispositif était tout à fait conforme.

Mais on a eu un certain nombre de plaintes de citoyennes et citoyens à cause des impacts sur la santé des poules parce qu'il y a des travaux d'aménagements dans l'espace maraîcher. Et donc à Morillon-Parc.

Et donc suite à ces appels, et bien des plaintes, le SCAV a envoyé deux vétérinaires, donc il y a deux vétérinaires cantonaux qui sont venus sur place en urgence le mardi, mardi passé, le 9 décembre. Et donc ils ont constaté qu'il n'y avait pas de graves problèmes. Qu'il n'y avait pas de problèmes pour les poules, que la santé des poules n'était pas en danger.

Et ils ont constaté que les qualités de conditions d'accueil des poules et le soin apporté aux poules, étaient tout à fait corrects. Donc voilà. Je remercie les personnes qui se sont préoccupées du traitement des animaux, mais pour le SCAV, la situation n'a pas du tout un caractère dramatique.

Et voilà je tenais à vous donner ces informations. Merci Monsieur le Président.

Arrivée de Madame GIROUD à 19 heures 13

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. C'est l'occasion, ce dernier conseil municipal de l'année, de faire un petit rappel sur ce qui nous attend en début d'année prochaine.

Tout d'abord, vous avez vu sur vos tables, une bouteille d'Onésie. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons une vigne qui a été plantée à l'occasion du 150ème anniversaire dans le parc de la Mairie. Il s'agit de muscat qui est vinifié et normalement réservé aux manifestations officielles. Vous en avez une bouteille à déguster pour les fêtes de Noël.

J'aimerais encore attirer votre attention sur trois spectacles qui se dérouleront en janvier. Celui de "Lumière", il n'y a plus que quelques billets pour ce spectacle qui aura lieu le 13 janvier. C'est une pièce de théâtre qui rencontre d'ores et déjà un certain succès.

C'est vrai que les spectacles onésiens ont cette chance exceptionnelle par rapport aux autres manifestations du canton de quasiment jouer tout le temps à guichets fermés, ce qui est aussi pour la rentabilité des spectacles extrêmement réjouissant.

Il y a un spectacle également pour les familles "Le joueur de flûte", le dimanche 18 janvier. Puis, le mardi 27 janvier, c'est une onésienne que nous retrouvons à la salle communale qui va nous donner un spectacle "Quand j'étais blanche" qui est un spectacle de danse théâtre que je vous enjoins à découvrir.

Encore attirer votre attention sur un événement majeur qui va se dérouler dans le cadre du 175ème, c'est le retour du Carnaval. Le comité du 175ème nous prépare tout ça. C'est vrai qu'il y aura la question des véhicules, je vous enjoins d'ores et déjà à rendre les habitants attentifs. Tous les véhicules qui seront sur le passage du Carnaval, devront être enlevés et déplacés à un endroit qui leur sera indiqué.

Parce que nous n'avons pas l'autorisation pour des questions de sécurité, de laisser les véhicules. Donc de la même manière que la compagnie 1602 défile à travers les rues de Genève, tous les véhicules doivent être enlevés. Et bien il nous sera demandé la même chose à notre population.

Donc ça c'est le petit côté un petit peu ennuyeux. Par contre, huit Guggenmusik qui sont invités par notre propre Guggenmusik, nous avons la chance d'avoir dans notre commune les Dek'Onex qui sont très familiers des carnavals qui participent à de nombreux carnavals que ce soit en Suisse allemande, en pays romand ou même en Allemagne.

Et ils nous concoctent quelque chose de très chouette. Donc réservez d'ores et déjà vos 31 janvier, 1er février.

Enfin, dernière information, elle concerne un sujet un tout petit peu moins agréable mais pour lequel je tiens à vous tenir au courant. L'éco-point des Pampres n'a toujours pas été mis en fonction. Les travaux étaient terminés et puis on a réalisé à proximité de l'éco-point des Pampres qu'il y avait une canalisation qui se déversait, qui n'était pas cadastrée, dont l'eau se déversait dans le nouvel éco-point.

Donc il y a des travaux supplémentaires qui doivent être entrepris. Et je n'ai pas de dates à annoncer pour l'ouverture de cet éco-point. En attendant, les conteneurs sont levés au domicile des immeubles jusqu'à ce que cette problématique soit résolue. Merci de votre attention.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Comme vous l'avez lu dernièrement dans la presse qui s'est fait écho de certains problèmes d'insécurité dans le canton. Onex n'y échappe pas.

Peut-être que vous l'avez entendu, des trafics de stupéfiants. Il y a eu également des personnes âgées qui se sont faites agressées chez elles. Un certain nombre d'incivilités. Il y a eu ce matin, si vous êtes attentifs, une alerte lancée par la police cantonale en ce qui concerne plusieurs vols de scooters, motos, et vélos dans les garages souterrains.

Donc la vigilance est de mise, c'est un peu la saison quand il fait nuit. Et à cet effet, avec le Canton et la police cantonale, il sera organisé au mois de janvier ce que nous appelons un DLS, un diagnostic local de sécurité, où la Ville d'Onex sera questionnée. Il y aura à travers un institut de sondage Mistrend qui va solliciter un nombre de concitoyennes et concitoyens de la Ville d'Onex pour mesurer la qualité, la perception de la sécurité. Vous aurez des informations prochainement qui seront données au public. C'est la seule communication que j'avais Monsieur le Président.

Ah pardon si, il y en avait encore une. J'hésitais parce que je vois que Madame Cora BEAUSOLEIL n'est pas là. C'est vrai que lors de la dernière séance je n'avais pas très bien compris sa question et puis on était resté sur un quiproquo. Elle questionnait sur le fonds du développement durable.

Alors on reprendra ce sujet au mois de janvier. On est en train de travailler avec le Secteur développement durable justement pour répartir cette somme et ensuite vous présenter un projet d'investissement sur ce sujet.

Vous savez que le Conseil administratif avec le budget que vous avez voté le mois passé et le déficit, et bien on est en train de travailler en permanence justement pour pouvoir

essayer de trouver aussi des mesures de réductions sur les dépenses courantes de la Ville d'Onex. J'ai terminé Monsieur le Président.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Voilà alors maintenant, cela concerne les dépassements. Donc on va chacun et chacune à son tour vous annoncer les dépassements qui nous concernent.

Donc je commence avec les impôts immobiliers où il y a eu un dépassement de Fr. 37'000.00. En fait ce sont les biens que l'on a, les biens du patrimoine financier, les locaux que l'on loue, les locaux de la commune, les restaurants que l'on a.

Et en fait nous, comme la loi l'exige, on a payé les impôts chaque année. Et puis là on a reçu un décompte qui nous dit que finalement nous n'avons pas suffisamment payé, et puis c'est un décompte sur huit ans. Donc ça fait un petit peu moins de Fr. 4'000.00 par année. Ça c'est le premier dépassement.

Le deuxième dépassement concerne le Service social, santé et enfance de Fr. 33'000.00. Et en fait c'est suite aux motions que vous avez déposées, la motion 420 et 422 qui concernent la petite enfance. Et puis là, justement on a mandaté une étude pour voir comment est-ce qu'on pouvait améliorer les structures d'accueil pour la petite enfance. Le travail qui s'est fait aussi autour de la FEVO.

Et puis voilà il y a encore une motion sur laquelle on est en train de plancher, on va vous répondre pour la garde des enfants de 4/8 ans le mercredi matin. Et donc le dépassement est de Fr. 33'000.00. Voilà, merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. A mon tour de vous annoncez quelques dépassements du Service exploitation. Tout d'abord, un dépassement de Fr. 15'000.00 lié à l'étude de mandater auprès de l'institut Gastro'consult pour répondre à la motion déposée en 2023 demandant d'étudier l'intégration de cuisines scolaires municipalisées ou pas, mais de faire une seule cuisine, d'en vérifier la pertinence.

Donc cette étude elle arrive à bout touchant. Et nous avons eu un dépassement de Fr. 15'000.00 sur la ligne des honoraires.

Nous avons dû faire face en suite à différentes problématiques non prévues au budget pour des infiltrations d'eaux à la Mairie, pour des aménagements complémentaires et des réponses aux exigences de la police du feu à l'immeuble de Grand-Portes.

Et enfin pour des entretiens de nettoyages supérieurs à ce qui était prévu à la salle communale et à la salle du manège en lien avec les locations, dépassements qui s'élève à Fr. 44'000.00.

Nous avons également un dépassement de Fr. 16'000.00 pour le changement du système d'alarme et de contrôle d'accès des deux postes de police municipale.

Plusieurs pannes de la grande porte du hangar des pompiers ont engendré ou ont nécessité des réparations, qui ont engendré un dépassement de Fr. 17'000.00.

La participation pour le CIV a été reportée en 2025, la participation 2024 ce qui fait qu'il y a le double du montant pour la participation et un dépassement de Fr. 18'000.00.

Et enfin, diverses pannes sur les camions de levées de déchets de Fr. 25'000.00 sur l'année. Ceci dit, cela ne signifie pas que les comptes seront déficitaires, ce sont des dépassements sur des lignes données que nous vous annonçons comme chaque fin d'année. Merci de votre attention.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Deux dépassements comme cela a été dit en conformité à la loi et selon la réglementation MCH2, le premier concerne le giratoire, le rond-point situé à la rue des Bossons et à la rue des Grand-Portes.

C'est la fonction 79314 aménagement du territoire et travaux d'entretien, un dépassement comptabilisé de Fr. 44'000.00. Pourquoi ? Parce qu'il était planifié sur la rubrique 79313 autres honoraires, mais selon les directives du SAFCO, on ne peut pas le mettre sur cette rubrique-là. On doit le mettre sous la rubrique aménagement du territoire dont le dépassement. Donc comme ce n'était pas planifié, un dépassement de Fr, 44'000.00.

Le deuxième dépassement il concerne les ressources humaines avec l'engagement de personnels temporaires. C'est la fonction 022303, services généraux et autres, un montant de Fr. 180'000.00.

Un budget minimal de Fr. 10'000.00 pour recours à des agences temporaires a été prévu dans le budget 2025 sur la nature 309. Toutefois en application du modèle de comptabilité harmonisé MCH2 comme je vous le disais, les indemnités versées aux agences de location de service sont à imputer sur une nature 303 et un dépassement doit ainsi vous être annoncé à la hauteur de Fr. 180'000.00.

C'est une estimation à fin 2025. Ce dépassement est compensé par un non-dépensé sur les charges salariales conformément à la réponse à la question écrite 139 le recours à des agences de placement est effectué pour limiter les effets de vacances des postes, c'est pareil quand les gens sont en vacances, les effets de vacances de postes sur la santé du personnel en activité. J'en ai terminé Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Nous souhaitons encore attirer votre attention. Les dépassements que nous vous avons annoncés là se voient en 3/3. Mais nous avons encore trois dépassements en deux fonctions deux natures.

Il s'agit d'une part du soutien à la commune de Blatten qui a été octroyé donc c'est Fr. 10'000.00 qui avait été décidé pour soutenir cette commune dans les difficultés qu'elle a rencontrées suite aux intempéries avec un dépassement de Fr. 8'5000.00.

Nous avons différents honoraires liés à l'antenne santé, des frais de civilistes et des honoraires non planifiés à la Fondation ProSenectute avec un dépassement de Fr. 34'000.00.

Et enfin, un dépassement lié à des frais d'étude du Secteur de la promotion économique de Fr. 13'600.00. Cette fois, nous en avons terminé Monsieur le Président.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Madame SCHMIDT-MESSINA vous avez la parole.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai juste une question que je me pose la question pourquoi l'association parents d'élèves des Racettes n'a pas été informé de ce changement du restaurant scolaire avec les enfants ?

Ça serait possible d'avoir une réponse nous dans ce sein du Conseil municipal ? Merci.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Moi j'avais une question, c'était concernant cette étude faite par le mandat de centralisation pour les cuisines scolaires. Ça représente combien de pourcentage de dépassement ? Et quel a été le résultat de cet investissement qui a été fait ?

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Bon alors j'en profite pour répondre aux deux questions et Madame KLEINER complètera.

Pour la question de Madame SCHMIDT-MESSINA, alors c'est le GIAP qui est responsable des enfants quand ils sont aux parascolaires. Ils sont sous la responsabilité du GIAP. Et nous allons entrer en discussion avec eux pour éviter que ce genre de situation se reproduise.

Et qu'en effet, s'il y a le moindre changement, que les parents soient au courant des changements d'affectation du lieu de là où les enfants vont manger. Demain au sein de l'association des communes genevoises, on a une assemblée générale extraordinaire. La directrice du GIAP en général est présente et j'en discuterais avec elle.

Et puis concernant le mandat pour la centralisation des cuisines scolaires, alors je ne sais plus le montant mais justement, voilà Fr. 35'000.00. On en a justement discuté aujourd'hui de l'opportunité. C'est extrêmement intéressant. Ça demande évidemment un investissement, un coût de fonctionnement.

Mais pour la commune voilà ça mérite qu'on se penche. Et en fait on va à travers une motion, on va vous répondre sur la question. Mais voilà je vous donne quelques éléments. On en a discuté cet après-midi en séance du Conseil administratif.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. C'était juste pour rappeler pour les nouveaux conseillers municipaux et conseillères municipales. Au cours des précédentes législatures, il y a eu plusieurs interpellations du Conseil municipal au sujet de la façon dont on préparait la nourriture pour les enfants dans le cadre des cuisines scolaires.

Et nous avons une bonne fois pour toutes cherché à vous apporter une réponse documentée. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes adressés à des spécialistes qui étaient capables de nous donner des vrais chiffres sur le coût d'une nouvelle cuisine, la taille nécessaire aussi pour une cuisine centralisée.

C'est autant d'éléments que nous n'avions pas. Et c'était en fait pour avoir une réponse très détaillée à apporter à votre dernière motion sur le sujet.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Concernant justement le rapport Gastro... je ne sais plus le nom... Gastro'consult merci, est-ce que nous pourrions avoir une date des résultats ? Parce que 2023 ça fait quand même bientôt trois ans on va dire. Ça commence gentiment à dater.

Donc entre les allers-retours et puis l'étude, je comprends que ça a pris son temps. Mais là est-ce qu'on pourrait avoir une date de fin ? Histoire qu'on sache quand c'est qu'on aura les résultats ? Et est-ce que les résultats seront transmis ? Parce que c'est quand même le but que nous, on soit au courant de ce qu'il en est. Donc voilà c'est à peu près tout. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Oui alors comme je l'ai dit, donc on vient d'en discuter au sein du Conseil administratif. Donc on a pris connaissance de cette étude très intéressante. Bien sûr qu'on va vous le communiquer.

Je vous rappelle que vous avez été très dynamiques à la fin de l'ancienne législature où vous avez déposé un certain nombre de motions. Et comme je l'ai dit déjà au sein de cet hémicycle, le Service social, santé et enfance ne souhaite pas bâcler les réponses et juste rédiger "circulez il n'y a rien à voir".

Il souhaite vraiment vous donner des réponses complètes, intéressantes et réfléchies. Et évidemment tout ça prend du temps. Donc ça prendra le temps qu'il faudra au service.

6) Rue de la Calle et rue du Bois-Carrien – Remise en état des réseaux d'évacuation des eaux – Crédit d'étude de Fr. 166'500.00 (projet de délibération 2473)

Le Président (S) : Avant de passer au vote d'entrée en matière, y a-t-il des remarques sur ladite entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre donc la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce projet de délibération, votent oui. Celles et ceux qui refusent, votent non. Et celles et ceux qui s'abstiennent, s'abstiennent. Le vote est lancé.

Par 30 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Et je donne la parole à Monsieur PASQUIER pour présentation du projet.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs le projet de délibération de ce soir, vous l'avez vu dans l'exposé des motifs, il s'agit d'un crédit d'étude pour regarder ces différentes conduites qui se trouvent entre la rue de la Calle et la rue du Bois-Carrien.

Nous avions fait des analyses régulières et les dernières faites par les Services industriels ont démontré qu'il y avait une urgence parce qu'il y avait effectivement une dégradation assez rapide de cette infrastructure.

Ils ont transmis leur rapport à l'Office cantonal de l'eau qui nous demande expressément de procéder à l'assainissement assez rapidement. Donc on va à présent, si vous votez ce crédit d'étude, procéder à une étude plus approfondie.

Et dans le courant de l'année, avec ces résultats, revenir auprès de ce Conseil municipal avec un crédit pour réaliser ces travaux que nous pourrions débuter fin de l'année.

Donc un crédit d'étude de Fr. 166'500.00 avec des honoraires d'ingénieurs géomètre de Fr. 90'000.00, une investigation caméra pour avoir une idée plus précise de Fr. 50'000.00, différents frais administratifs divers et imprévus, on arrive à ce montant-là.

Donc si le crédit d'étude est voté, nous pourrions débuter 2026 cette étude.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc nous le groupe des Verts nous allons effectivement soutenir cette étude car nous trouvons effectivement qu'il y a une urgence.

Cela dit, j'espère que l'étude mettra un peu moins de temps que trois ans à être faite et à être rendue. Mais sinon nous sommes absolument pour évidemment. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc le groupe Socialiste votera oui sur le siège pour ce projet. Néanmoins, on se pose quelques questions. Tout d'abord sur les coûts, en lisant les documents, l'estimatif fait dans le cadre du PG pour les coûts d'honoraires se montre à Fr. 50'000.00 pour les deux objets hors taxes, or aujourd'hui on est à Fr. 90'000.00 pour 40 % des prestations.

Je me demande pourquoi une telle différence entre le moment où on a fait le PG et aujourd'hui ? Nous souhaitons également que ces travaux soient étudiés et puis faire des travaux sans trancher si possible pour limiter les nuisances sur les habitants de la rue de la Calle.

Et puis pour finir, profiter peut-être de ces travaux pour remplacer l'enrobé de cette route en phono-absorbant pour diminuer les nuisances sonores et augmenter la qualité pour les riverains. Je vous remercie.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. La multiplication des chantiers de remise en état des réseaux nous amène à demander une vigilance accrue sur la coordination globale.

Nous souhaiterions que l'on prévoie systématiquement lors de tout crédit d'étude, en cours ou à venir, une coordination afin de diminuer l'impact pour les habitants.

Un autre point d'attention, la responsabilité financière de la commune s'arrête à la limite du domaine public. Les travaux d'entretien ou de raccordement concernent les collecteurs reliés au domaine privé, restent intégralement à la charge des propriétaires.

Ces travaux sont nécessaires au bon entretien du réseau d'assainissement communal et sont entièrement pris en charge par la FIA, sauf pour le domaine privé. Le groupe le Centre, tout en insistant sur la nécessité d'une planification et communication future des chantiers, approuvera sur le siège ce projet de délibération. Merci Monsieur le Président.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Effectivement comme les inspections des SIG ont mis en évidence une dégradation des collecteurs avec un risque d'effondrement, cela justifie l'intervention rapide.

Alors pour ne pas perdre plus de temps, le groupe PLR vous invite à accepter ce crédit d'étude.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Quelques réponses pour Monsieur JEBBARI, alors la différence de prix c'est qu'effectivement ce qui était prévu en 2014 était une étude partielle, tandis que là c'est vraiment quelque chose de plus poussé qui nous est demandé pour entreprendre ces travaux en particulier dans le domaine du génie civil.

Je ne l'ai pas dit mais vous le rappelez que tous ces travaux qui concernent l'assainissement des conduites sont pris par le fonds intercommunal d'assainissement, donc on en fait on nous rembourse ces différents frais.

On s'organise dans la commune à faire en sorte que les travaux soient synchronisés pour éviter de faire des trous, de les reboucher, et quelques mois après de refaire de nouveau des trous.

Alors je sais que c'est difficile, il y a des exemples si vous regardez ce qui s'est fait à la rue de Carouge. Mais bien entendu les services qui sont en charge de la supervision de ces travaux feront le nécessaire pour réaliser le moins de gêne possible pour les habitants.

Alors bien sûr je prends note en ce qui concerne le phono-absorbant. Il faut regarder si effectivement on peut entreprendre cette démarche-là. Bien sûr ça représenterait un coût supplémentaire mais à ce moment-là on sollicitera le Conseil.

En ce qui concerne la vision globale de toutes ces tuyauteries, je vous l'avais annoncé lors d'un précédent Conseil municipal, nous organiserons l'année prochaine lors d'une séance de l'aménagement du territoire, un point sur ce sujet qui vous permet d'avoir une vision plus globale sur l'ensemble des canalisations. Je crois que j'ai répondu à toutes les questions.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller administratif. La parole est-elle une dernière fois demandée ? Cela ne semble pas être le cas. Je donne donc la parole à Madame GIROUD pour lecture des invites du projet de délibération. (Lecture).

Merci beaucoup Madame la 1ère secrétaire. La lecture des invites ayant été faite, je lance la procédure de vote sur ce projet de délibération. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2473 est accepté par 30 oui (31 votants).

Délibération 2473 dont la teneur est la suivante :

« Vu la loi fédérale de protection des eaux, article 7, alinéa 1

Vu l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, article 5

Vu le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013 et mis à jour en 2023

Vu le suivi de l'exploitation de notre réseau d'assainissement par les Services industriels de Genève (SIG) et les rapports y relatifs

Vu les défauts constatés sur des sites spécifiques du réseau lors des visites effectuées par SIG

Vu la nécessité de conserver en bon état et l'obligation d'entretenir le patrimoine du réseau d'assainissement

Vu la loi cantonale sur les routes (L 1 10)

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m et la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05), articles 89 et suivants et 95 et suivants

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 30 oui sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à une étude en vue de la remise en état des réseaux d'évacuation des eaux de la rue de la Calle et de la rue du Bois-Carrien ;*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 166'500.00 destiné à cette étude ;*

3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*

4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*

5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*

6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 166'500.00 afin de permettre l'exécution de cette étude ;*

7. *De prendre note que, en ce qui concerne la remise en état du réseau d'évacuation des eaux, le montant effectivement dépensé pour cette étude sera remboursé en grande partie (ratio encore à valider) par le Fonds intercommunal d'assainissement.»*

* * *

7) PLQ Pré-Longet – Aménagement du domaine public communal – Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 37'600.00 (projet de délibération 2474)

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant son entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc la procédure de vote concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération.

Par 29 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Et une fois encore, je donne la parole à Monsieur PASQUIER pour présenter ce projet.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Deuxième projet de délibération, c'est un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de Fr. 37'600.00. On aurait pu vous l'annoncer comme on l'a fait au début, mais en toute transparence on a souhaité le faire à travers un projet de délibération.

Il s'agit de payer des prestations de jardinage qui sont déjà réalisées, qui étaient liées à l'aménagement du domaine public dans le cadre du plan localisé de quartier de Pré-Longet. Il y a eu depuis 2019 des travaux de génie civil et de jardinage qui ont été réalisés entre Onex et Lancy.

Il y avait eu un important crédit à cet effet de réalisation qui avait été voté en 2016, donc il y a presque 10 ans d'un montant de Fr. 1'525'100.00. Et malheureusement ce crédit de réalisation a déjà été clos sur le plan comptable en 2023 avec une économie résiduelle.

Alors il est vrai qu'on peut imputer à l'entreprise paysagiste qui a eu de la peine à facturer. Elle a eu quelques soucis. On était dans la période Covid également. Et elle a facturé tardivement ces prestations qui avaient été bien entendu mandatées par la Ville d'Onex.

Donc là je vous demande de donner un accueil favorable à ce crédit budgétaire de Fr. 37'600.00. Merci.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, le groupe PLR déplore cet écart car par rapport au budget initial, malgré toute la nécessité de ce dernier, ainsi que son caractère exceptionnel est incontestable surtout à l'égard de la qualité du travail fourni par le prestataire.

C'est pourquoi afin de clore ce dossier le plus simplement possible et régulariser la situation, le groupe PLR Onex votera pour. Merci Monsieur le Président.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre accepte ce projet de délibération sur le siège. Mais nous précisons toutefois que le suivi financier aurait pu être plus rigoureux et ce afin d'éviter toutes commandes de travaux alors même que le crédit avait été bouclé deux ans plus tôt. Merci.

Mme TRZECIAK SORIA (Ve) : Merci Monsieur le Président. Nous ne comprenons pas trop comment ils ont pu oublier ces facturations avec ce montant-là. Merci.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. En fait on aimerait juste des précisions comment c'est possible que des années après cette facturation ait été

oubliée par ce service de jardinage. On ne comprend pas très bien ce qu'il s'est passé en fait.

Donc si on peut avoir un peu des explications parce qu'on est d'accord de voter ce projet, mais c'est quand même un petit peu flou là.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Oui je vous l'ai dit en fait. Ce crédit a été voté en 2016. Le crédit d'investissement a été bouclé en 2023. Il y a eu un certain nombre de travaux qui ont été faits après.

L'entreprise a eu quelques soucis et j'imagine aussi des soucis de comptabilité. Et puis elle est revenue après avec une facture. Ça arrive dans le monde des entrepreneurs. De temps en temps, il y a une facture qui a été oubliée et puis dans la comptabilité. Voilà ça, ça date d'avant 2023.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur PASQUIER. Madame VESELI vous voulez compléter ? Très bien. La parole n'étant plus demandée sur ce point de l'ordre du jour, je demande à Madame GIROUD de lire les invites. (Lecture).

Merci beaucoup Madame la 1ère secrétaire. J'ouvre donc la procédure de vote sur ce projet de délibération

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2474 est accepté par 30 oui (31 votants).

Délibération 2474 dont la teneur est la suivante :

«Vu la délibération 1811A du 11 décembre 2007 approuvant le PLQ 29473-527

Vu le PLQ 29473-527 adopté par le Conseil d'Etat le 29 octobre 2008

Vu la délibération 2097A du 9 décembre 2014 ouvrant un crédit de Fr. 69'500.00 destiné à l'étude de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29473-527 pour les phases d'avant-projet, de projet et d'autorisation de construire

Vu la délibération 2143A du 2 février 2016 ouvrant un crédit de Fr. 1'525'100.00 destiné à la réalisation partielle (phases 1E, 2HJ et 3C) de l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ 29473-527

Vu les travaux effectués depuis 2019

Vu que ce crédit a été bouclé le 16 mai 2023 (dél. 2396) laissant apparaître une économie de Fr. 19'549.38

Vu la facture finale émise par l'entreprise concernant les travaux de jardinage

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 30 oui sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 37'600.00 destiné à acquitter les prestations effectuées par l'entreprise de jardinage ;*

2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sous la rubrique 79.31 ;*

3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre. »*

* * *

8) Parkings communaux – Remplacement des systèmes de stationnement à barrière par des horodateurs et remplacement des horodateurs en voirie – Crédit de Fr. 395'000.00 (projet de délibération 2475)

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques préalables au vote d'entrée en matière sur cet objet ? Monsieur FONTAINE vous avez la parole.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Concernant ce sujet, le MCG ne va pas soutenir ce projet. Nous pensons que la commune.

Le Président (S) : Vous êtes sur l'entrée en matière. Donc vous refuserez l'entrée en matière ou vous refusez le projet ?

M. FONTAINE (MCG) : Alors on refusera le projet. Mais je reprendrais la parole après.

Le Président (S) : Je vous redonnerais la parole tout à l'heure. Y a-t-il des remarques sur l'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas... Madame GIROUD vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. J'ai une petite question un peu pratique, légale. Est-ce que les gens qui sont abonnés ont le droit de vote et de participer ? Les abonnés des parkings ? Est-ce que... enfin je me pose la question. Est-ce que les abonnés des parkings, est-ce que ça pose contradiction ou pas ?

Enfin pour moi il n'y a pas de problème, c'est juste un point de vue légal.

Le Président (S) : Je ne vois pas de contrindications particulières au vote. Si c'est tout, j'ouvre donc la procédure de vote concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération.

Une nouvelle fois, à l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Je donne la parole à Monsieur PASQUIER.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Ce projet de délibération est assez simple. En fait le Conseil administratif sollicite, un crédit de Fr. 395'000.00 pour moderniser les accès et la pratique de stationnement sur les parkings publics de surface de la Ville d'Onex.

Nous avons aujourd'hui, vous l'avez lu dans l'exposé des motifs, neuf sites avec à peu près 560 places. Ils sont équipés depuis 2012 avec un système de barrière qui est devenu aujourd'hui obsolète. Il y a une usure marquée de ces barrières, des pannes fréquentes.

Et puis parfois on ne trouve plus de pièces pour pouvoir les remplacer, de même que les coûts de maintenance élevés. Le projet proposé propose la suppression de l'ensemble de ses installations existantes donc le retrait complet des barrières.

C'est ce qui se pratique dans l'ensemble des communes maintenant et de la Ville de Genève. Vous avez encore des barrières lorsqu'il s'agit de parkings souterrains parce que là il y a la possibilité effectivement d'attendre devant les barrières et puis d'encolonner les voitures.

Donc il est prévu dix nouveaux horodateurs conformes donc selon les dernières normes d'usage qui permettent d'être parfaitement compatible avec les différentes applications. C'est ce qui est pratiqué partout y compris par la Fondation des parkings.

Et puis, en remplacement de 11 horodateurs qui existent déjà qui sont également devenus obsolètes. Donc voilà vous l'avez compris, les avantages ce sont les avantages techniques qui permettent une meilleure fluidité, plus de véhicules bloqués à la barrière parce que la personne a oublié de payer ou un problème avec son ticket, moins d'accidents, des gens qui partent avec la barrière.

Si ce n'est plus moderne et plus facile à entretenir. Et puis nous avons estimé une économie d'environ Fr. 75'000.00 par année sur les coûts de maintenance et d'intervention 24h/24, 7j/7.

Et puis, selon les simulations, on maintient des recettes avec les abonnements d'environ Fr. 350'000.00 et un peu moins d'un demi-million sur les horodateurs. Donc voilà Monsieur le Président, un crédit de Fr. 395'000.00.

M. FONTAINE (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors je répète. Mais le groupe MCG ne soutiendra pas du tout ce projet. Vu déjà le budget déficitaire de la commune, je pense qu'on a d'autres priorités dans la commune de changer tout ce système pour le moment pour les parkings.

Nous le MCG, on proposerait plutôt de repousser ce projet d'une année voir deux années. Et puis à ce moment-là, peut-être revenir sur la table avec ce sujet. Mais nous pensons que l'argent pour le moment on a d'autres endroits comme les cuisines scolaires ou d'autres pensées pour les enfants ou les habitants. Et puis investir cet argent à quelque part de plus urgent je veux dire. Voilà je vous remercie.

M. CATTANI (S) : Merci Monsieur le Président. Bonsoir tout le monde. Le groupe Socialiste propose un renvoi en commission sécurité pour plusieurs raisons. Le montant est élevé, ça a été mentionné. Mais aussi on aimerait comprendre comment la solution sans barrière représenterait une solution avantageuse, donc un peu plus dans les détails.

Et après il y a un changement de philosophie quand même. En 2012, on avait mis en place des barrières pour avoir la possibilité la soirée et la nuit d'avoir quand même des places qui resteraient libres à disposition pour celles et ceux qui ont des abonnements par exemple.

Or si on enlève les barrières la nuit, c'est open bar. On peut y aller et on peut s'installer. Il n'y a personne qui va surveiller. Donc ça, c'est intuitivement des questions qu'on se pose.

Vous l'avez mentionné Monsieur PASQUIER, il y a d'autres communes qui ont supprimé les barrières en faveur des horodateurs. Est-ce qu'on pourrait, lors de cette commission, auditionner des représentants d'autres communes pour savoir comment ça s'est passé ? Je pense à la communication et à d'autres aspects qui pourraient être discutés.

On a aussi mentionné les modes de paiements simplifiés, quels types d'application ? Qu'est-ce qui changera effectivement pour les utilisateurs, les abonnés onésiens ? Et pour terminer pourquoi on les remplace tous ? 9 parkings communaux sont remplacés...

Sur neuf parkings communaux, en page 2, il y a 10 horodateurs pour les parkings communaux page 5. Il y a quelque chose que je ne comprends tout à fait. Pourquoi est-ce qu'on les change tous ? Alors peut-être que le concept est juste, ça, ça demande à être vérifié. Pour les parkings avec des barrières, parkings communaux, mais pourquoi est-ce qu'on change tous les autres d'un coup ? On pourrait les changer comme a été proposé avant, on pourrait les faire les 10 sur les parkings communaux et ensuite les suivants.

Bref pour toutes ces raisons, toutes ces questions, on propose un renvoi en commission.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi en commission. Les prises de parole qui suivent doivent donc être relatives à cette demande du groupe Socialiste.

Je rappelle le fonctionnement. Chaque groupe a le droit à une prise de parole qui n'excède pas trois minutes portant exclusivement sur la demande de renvoi en commission suite à quoi elle sera mise au vote et nous reprendrons le débat général. Monsieur FUSCO vous avez la parole.

M. FUSCO (PLR) : Merci Monsieur le Président. Donc je crois que la plupart des choses ont été dites. Mais j'aimerais quand même apporter si c'est possible quelques petits détails.

Pourquoi changer ces horodateurs ? Donc les appareils actuellement en place arrivent en fin de vie. Il est de relevé que les pièces de rechange ne sont plus disponibles et que le système de paiement n'est plus adapté.

Actuellement les contrôleurs doivent consacrer beaucoup de temps à les réparer ainsi que les barrières qui sont situées à l'entrée des parkings. Les nouveaux modèles présentent donc plusieurs avantages.

Ils sont alimentés par des panneaux solaires. Et en cas de travaux nécessitant leur déplacement, il ne sera plus nécessaire de réinstaller une alimentation électrique...

Le Président (S) : Monsieur le conseiller municipal, pardonnez-moi de vous couper. Vous devez vous exprimer sur la demande de renvoi en commission sécurité formulée par le groupe Socialiste. Votre groupe souhaite-t-il s'exprimer sur cette demande de renvoi en commission ?

M. FUSCO (PLR) : Donc le groupe PLR refuse le renvoi en commission.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tout le monde. Alors pour avoir été à une commission du Service de la sécurité, eux, ils avaient l'air de dire que ça allait leur faciliter grandement la vie.

Moi je serais en faveur de voter sur le siège, mais je sais que beaucoup de mes camarades souhaitent avoir des réponses. C'est pourquoi on va voter en faveur du renvoi en commission.

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. Plusieurs points méritent des précisions qui ne sont pas mentionnées dans le projet de délibération, notamment sur le fait que la suppression des barrières nécessite un contrôle de stationnement régulier. Une personne supplémentaire est prévue pour cela.

Il est également fait mention que dans un souci d'harmonisation, il est proposé d'implanter en voirie le même modèle d'horodateurs que ceux prévus dans les neuf parkings communaux. Et ce pour un montant non négligeable de Fr. 100'000.00. Ces horodateurs nécessitent-ils réellement d'être remplacés ?

Pour ces raisons, le groupe du Centre demande également un renvoi en commission. Merci Monsieur le Président.

Le Président (S) : En commission sécurité du coup ? Très bien. Merci Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée sur le renvoi en commission, je mets donc aux voix cette demande de renvoi en commission sécurité du groupe Socialiste. Donc on vote sur le renvoi en commission.

Par 24 voix pour, 0 abstention et 6 voix non, vous avez accepté le renvoi en commission de cette délibération.

Le projet de délibération 2475 est renvoyé en commission par 24 oui et 6 non (31 votants).

9) Ecole du Bosson – Rénovation – Crédit de réalisation de Fr. 38'970'000.00 (projet de délibération 2476)

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques concernant l'entrée en matière sur ce projet de délibération ? Cela ne semble pas être le cas, j'ouvre donc la procédure de vote sur l'acceptation d'entrée en matière sur ce projet de délibération.

Par 29 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Je donne la parole à Madame KLEINER pour sa présentation.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. En 2018, la Ville d'Onex s'est dotée d'un outil d'évaluation de l'état des bâtiments de la Ville d'Onex, le fameux logiciel de gestion immobilière Stratus dont nous avons souvent évoqué l'existence.

Après y avoir répertorié tous les bâtiments propriété de la commune, Stratus est désormais maintenu à jour avec les travaux, les améliorations régulières opérées au fil des ans. Ce qui permet d'avoir un suivi pointu de la situation.

De manière générale, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous le partager, l'état de nos bâtiments est vieillissant. Et nous sommes arrivés dans une période où des rénovations lourdes sont nécessaires sur plusieurs d'entre eux.

La rénovation du bâti coûte cher et exige un endettement important puis des amortissements qui impactent lourdement le budget de fonctionnement. Compte tenu de cette information, le Conseil administratif ne cesse d'arbitrer entre l'essentiel et l'indispensable.

Les événements de chaudières qui lâchent, les canalisations qui fuient ou les toits qui sont infiltrés font désormais partie du quotidien du Service exploitation qui est à la charge de l'entretien.

Car les moyens vont manquer pour anticiper ces phénomènes ce qui permettrait une meilleure maîtrise de la situation et des coûts futurs.

Parmi les bâtiments dont la commune répond, il y a les écoles, sept plus précisément. L'école du Bosson a été identifiée comme prioritaire pour une rénovation en raison de l'usure avancée de ces infrastructures, façades, fenêtres, système de ventilation et de chauffage, mais aussi du potentiel significatif d'économie d'énergie que la rénovation énergétique permettra de réaliser.

En février 2021, le Conseil municipal accepte un crédit de Fr. 98'000.00 pour étudier la faisabilité d'une rénovation thermique. L'étude a révélé l'impossibilité d'atteindre les normes THPE, donc très haute performance énergétique, en raison des contraintes liées à la toiture et au sous-sol, recentrant ainsi le projet sur les standards haute performance énergétique.

Un rafraîchissement intérieur a également été étudié pour améliorer les problèmes de vétusté. En novembre 2023, le Conseil municipal acceptait un crédit d'étude de Fr. 97'500.00 pour la rénovation complète du bâtiment.

Il s'agissait là de mandater un groupement de mandataires afin de finaliser l'évaluation des coûts par le biais des appels d'offres aux entreprises, en vue d'obtenir un chiffrage consolidé pour la demande de crédit qui vous est maintenant soumise, à savoir le crédit de

construction, mais également pour l'obtention de l'autorisation de construire pour la rénovation complète de l'école.

Deux ans plus tard, cette autorisation nous est parvenue. Elle nous a été accordée relativement rapidement en l'espace de même pas six mois après avoir obtenu tous les chiffrages détaillés liés à la rénovation.

Aujourd'hui, c'est le crédit de réalisation qui vous est demandé, donc la dernière phase pour la rénovation à proprement dite, un crédit de Fr. 38'970'000.00. Cette rénovation est prévue en trois phases, de juin 2026 à août 2029.

Les échanges avec les responsables des infrastructures au DIP, au Département de l'instruction publique, ont également conduit à réviser l'objectif initial d'un simple rafraîchissement des salles de classe et des locaux des enseignants pour aboutir à une rénovation complète.

Celle-ci inclut la reconfiguration des espaces pédagogiques, l'amélioration du confort acoustique, et le remplacement d'une partie du mobilier fixe afin de répondre aux besoins de rangement et se conformer notamment aux exigences de sécurité incendie.

De façon à vous présenter les travaux envisagés dans le détail, je vous propose un renvoi en commission, à la commission prévue le 7 janvier afin que vous puissiez poser toutes vos questions mais surtout discuter avec les spécialistes qui seraient présents si vous convoquez cette commission pour vous donner toutes les explications nécessaires.

Une réflexion par rapport aux priorisations du Conseil administratif et par rapport à l'endettement possible vous sera également présentée à cette occasion-là. Merci de votre attention.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère administrative. Chers collègues, nous sommes donc saisis par le Conseil administratif d'une demande de renvoi en commission. Les prises de parole donc qui suivent devront donc ne pas excéder trois minutes et une personne par groupe et se contenter de la demande de renvoi en commission. Pour ouvrir le bal, Monsieur ABBE-DECARROUX vous avez la parole.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Vous êtes sûr qu'on ne doit pas parler sur... alors le renvoi en commission nous sommes pour le renvoi en commission.

Mais dès lors que c'est une demande qui vient du Conseil administratif, nous avons le droit un peu de développer.

Le Président (S) : Vous pouvez justifier votre point et la raison pour laquelle vous souhaitez renvoyer en commission, mais vous devez finalement donner le point de vue de votre groupe sur le renvoi en commission.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Alors le renvoi en commission, nous sommes pour. Nous demandons non seulement le renvoi en commission pas de l'aménagement, des bâtiments mais également ensuite un renvoi en commission des finances compte tenu du montant des investissements et de la charge que ça va représenter pour la commune.

Donc un premier renvoi en commission au niveau des bâtiments, puis cette commission sera renvoyée également aux finances compte tenu de la planification financière. Dommage qu'on ne puisse pas s'exprimer sur certaines questions que j'avais par rapport à ce document.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Simplement préciser que le vote qui va suivre sera pour le renvoi en commission des bâtiments. Et la commission des bâtiments sera libre de la transférer à la commission des finances. Mais le vote n'engage pas la transmission directe par après l'audition du bâtiment directement aux finances. Madame GIROUD vous avez la parole.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors nous aussi nous étions de base pour le renvoi en commission. En fait nous avions quelques questions. Lors de la commission en 2023, on nous avait clairement dit qu'il n'était pas possible d'utiliser l'école François-Chavaz lors des travaux.

Et puis je constate que maintenant c'est ce qui est prévu. Donc on aimerait bien savoir comment ça va se passer clairement au niveau de la gestion des classes et des enfants. Aussi au niveau de la gestion des enfants par rapport aux cuisines scolaires, on sait très bien qu'actuellement les cuisines scolaires sont saturées. Il n'y a pas d'autres mots.

Donc qu'est-ce qu'on va faire lorsque les cuisines scolaires des Bossons seront fermées pour cause de travaux ? Ensuite on a aussi des questions concernant la durée. Est-ce que cela a changé par rapport au plan initialement, enfin au petit projet qu'on nous avait... enfin au gros projet qu'on nous avait montré au départ ? Notamment qu'il devait durer quatre ans.

Et aussi il était prévu d'employer des pierres au niveau des WC, j'aimerais bien savoir si ça va rester. Enfin bref, différentes questions qui nous semblent nécessaires et dont j'aimerais avoir les réponses. C'est pour ça qu'évidemment nous allons soutenir le renvoi en commission.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Ce projet de rénovation dont les études ont été initiées déjà en 2018 est un projet ambitieux et indispensable à réaliser.

Il permettra de moderniser l'école afin de répondre aux exigences pédagogiques actuelles, de réduire son empreinte énergétique afin de répondre aux normes en vigueur, de diminuer considérablement les frais de consommation énergétique du bâtiment, soit de Fr. 2'640'000.00 d'économie d'énergie au tarif actuel sur les trente prochaines années.

Cependant, vu le montant important des investissements de ce crédit de réalisation relatif à cette rénovation, le groupe le Centre souhaite renvoyer en commission ce projet de délibération afin de pouvoir prendre connaissance plus en détail des travaux qui seront effectués. Merci Monsieur le Président.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste allait aussi proposer un renvoi en commission. Il souhaite notamment pouvoir auditionner les auteurs des études et des analyses mentionnées dans l'exposé des motifs mais qui n'ont pas été présenté jusqu'à présent au Conseil municipal.

Et également le groupe Socialiste se pose une question un peu plus fondamentale au vu du budget et des coûts estimés pour la rénovation. Il se demande si le scénario ou la possibilité de construire une nouvelle école ne serait pas une option intéressante à nouveau au vu des coûts extrêmement importants pour cette rénovation qui ne mettra pas un terme selon nous effectivement aux coûts à l'avenir.

Et donc voilà pourquoi pas partir sur un projet qui soit plus définitif et plus adéquat aux besoins de nos élèves. Je vous remercie.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Simplement c'est un problème de forme sur la forme elle-même de la délibération. Pour nous elle n'est pas acceptable dans la mesure où il y a quelques imprécisions.

Je prends juste celle qui concerne le CFC, donc c'est le devis qui se trouve dans les annexes. Dans certaines communes, la plupart des grandes communes on parle d'un CFC à trois chiffres, là on a un CFC à deux chiffres. Donc pour moi en l'état, elle n'est pas acceptable. C'est la première chose.

Deuxième point, les honoraires ne sont pas les mêmes dans la délibération et dans la feuille annexe. On aimerait comprendre. Donc si on doit voter sur une délibération qu'on renvoie en commission aujourd'hui, ça ne peut pas être la même. Elle devra être aménagée. Donc ça serait une autre délibération selon ce que je comprends.

Et donc il y a un certain nombre de questions qui se posent sur le détail de cette délibération. Encore une fois, ça ne remet pas en cause fondamentalement le projet en lui-même, on sait que c'est une nécessité de rénover cette école qui coûtera moins cher que de refaire une école, mais cela dit pour des questions de forme, en l'état elle n'est pas acceptable.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole n'étant plus demandée, j'ouvre donc la procédure de vote sur la demande formulée par le Conseil administratif de renvoi en commission. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui la refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté le renvoi de ce projet de délibération en commission.

Le projet de délibération 2476 est renvoyé en commission par 30 oui (31 votants).

10) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 4'033'835.21 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2477)

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques sur son entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas, je vais donc pouvoir ouvrir la procédure de vote sur l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Le vote est lancé.

Une nouvelle fois à l'unanimité de vos 30 voix, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de délibération. Je donne donc la parole à Madame YUNUS EBENER pour présentation de ce projet.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Donc comme chaque année, c'est ce qu'on a fait durant la législature précédente, nous tenons un point de situation toujours fin novembre, là c'était le 30 novembre précisément, des charges et des revenus pour l'année 2025.

Et nous estimons, c'est une estimation, les charges non consommées et les revenus potentiels réalisés pour l'année 2025. Evidemment les revenus c'est une estimation de la fiscalité morale et physique. Et puis les charges cela concerne les charges de personnel, les frais d'énergie, les honoraires, voilà ces différentes charges.

Et c'est pour ça qu'après avoir fait ce point de situation, et bien nous vous proposons de procéder à des amortissements complémentaires... pardon nous vous proposons de voter des amortissements complémentaires pour la somme d'un peu plus de Fr. 4'000'000.00. Voilà, merci.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Suite à des charges et des revenus, le Conseil administratif nous propose cet amortissement. Ça ne vise pas à masquer des écarts financiers mais à soutenir l'équilibre de nos futurs budgets.

Ces amortissements, ils permettront de réduire significativement nos charges. Et ça contribuera ainsi à une gestion saine des finances de la Ville d'Onex dès 2026 d'environ Fr. 300'000.00 par an. Donc je vous invite à considérer cette proposition comme un acte de responsabilité et de prévoyance pour l'avenir financier de notre commune, qui comme nous l'avons vu, l'avenir du Conseil municipal ne se présente pas sous les meilleurs auspices.

Le PLR est en faveur de cette proposition et votera sur le siège. Merci.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Donc bien sûr que nous serons pour ce projet de délibération. Etant donné les investissements que l'on voit qui vont venir bientôt, donc le maximum que l'on peut faire pour déjà amortir notre dette c'est bien.

J'ai cru lire mais je ne sais pas si je me trompe entre les lignes comme quoi les estimations de l'État seraient un peu plus optimistes que ce qu'il avait donné dans les deux premières estimations.

Alors je ne sais pas d'où vient... parce qu'on nous dit je vois Monsieur PASQUIER qui fait non non, mais vu l'estimation des revenus fiscaux transmis par l'administration fiscale cantonale fin octobre, c'était dans l'exposé des motifs.

Alors je pense qu'il y a peut-être une amélioration par rapport à ce qui nous donnait avant. Mais je pense que Madame YUNUS EBENER pourra nous confirmer ou pas si c'est vrai. Merci.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. Les amortissements constatés constituent en effet une excellente nouvelle et un signe positif de la bonne gestion financière de la commune.

Toutefois le groupe souhaite appeler à la vigilance. Il est crucial de ne pas considérer ces résultats comme immédiatement disponibles à la consommation. Nous devons faire preuve de prudence dans l'affectation de ces marges et garder une vision consolidée du budget.

Le groupe le Centre approuve ce projet de délibération et vote sur le siège.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée sur ce projet de délibération ? Cela ne semble pas être le cas, je demande donc à Madame GIROUD de faire lecture des invites. (Lecture).

Merci beaucoup Madame la 1ère secrétaire. J'ouvre donc la procédure de vote sur ce projet de délibération. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 29 voix pour, 1 abstention et 0 non, vous avez accepté ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2477 est accepté par 29 oui et 1 abstention (31 votants).

Délibération 2477 dont la teneur est la suivante :

«Vu l'estimation des revenus fiscaux transmis par l'Administration fiscale cantonale à fin octobre 2025

Vu la bonne maîtrise des charges de fonctionnement sur l'année 2025

Vu les amortissements 2025 prévus au budget 2025, mais réalisés dans les comptes 2024 suite à l'approbation de la délibération 2445 du 17.12.2024, ce qui libère de la marge budgétaire

Vu le tableau des amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération

Vu que ces amortissements complémentaires permettent de réduire les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à l'équilibre à moyen et long terme du budget de fonctionnement

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 29 oui et 1 abstention sur 31 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de Fr. 4'033'835.21 ;*

2. *De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif » ;*

3. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 4'033'835.21 ;*

4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.»*

* * *

Je propose de faire une pause, de marquer une pause de 25 minutes jusqu'à 20h40 afin de profiter du repas qui nous est proposé et de casser la marmite ensemble. Merci beaucoup. Et le public présent dans la salle est évidemment invité.

PAUSE 20 HEURES 25
REPRISE 20 HEURES 40

11) État des lieux de la densification et répartition équitable de l'effort de logement (projet de motion 439)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des remarques préalables au vote d'entrée en matière ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc le vote d'entrée en matière sur ce projet de motion.

Par 26 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de motion. L'un ou l'une de ces auteurs souhaite-t-il le présenter ? Oui Monsieur VESELI, vous avez la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, cette motion part d'un constat très simple. Depuis des années c'est principalement le secteur d'Onex Marché qui supporte la majorité des surélévations et des grosses constructions.

Cela crée une pression importante. Ecoles pleines, manque de place en crèche, stationnement saturé et qualité de vie qui se dégrade. Pendant ce temps, d'autres quartiers

de la commune sont moins concernés par ces efforts. Ce déséquilibre ne peut pas continuer.

Nous ne remettons pas en question la nécessité de construire des logements, au contraire. Mais la densification doit être partagée de manière plus équitable sur l'ensemble du territoire communal.

Avec cette motion, nous demandons trois choses simples. Un état des lieux clair de tout ce qui a été construit ou surélevé depuis 2015 dans ce secteur. Une analyse de l'impact réel sur les infrastructures et la vie quotidienne des habitants. Des propositions concrètes pour mieux répartir l'effort de logement dans toute la commune.

Nous voulons simplement une vision globale et juste qui tienne compte de la réalité vécue par les habitants et les habitantes. Donc à travers cette motion, c'est vraiment un état des lieux sur ce qui s'est passé les dix dernières années sur cette partie de la commune, donc on veut vraiment du factuel, des chiffres.

Et dans l'idée, on voudrait également voir sur d'autres parties de la commune comment la densification a été réalisée ces dernières années pour pouvoir voilà équilibrer au mieux et pas se sentir voilà vraiment oppressé sur cette partie de la commune. Voilà, merci beaucoup. Je vous remercie.

Mme VALLEE (LC) : Merci Monsieur le Président. Nous souhaitons préciser qu'aujourd'hui nous disposons déjà d'outils de planification du territoire qui sont d'ailleurs utilisés également dans toutes les communes du canton.

A savoir, le plan directeur communal spécifique au territoire d'Onex et le plan directeur cantonal qui établit les différentes zones de densification et de développement sur notre commune.

Cette motion occasionnerait juste des frais supplémentaires. De ce fait, nous estimons que ce projet de motion est inutile. C'est pourquoi, le groupe le Centre refuse ce projet de motion. Merci Monsieur le Président.

M. S. PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord je tiens à saluer cette motion parce qu'elle touche un point qui nous concerne toutes et tous, la densification.

On parle de surpopulation scolaire, de manque de place de stationnement, de pression sur les espaces publics et j'en passe. Mais le problème est que la motion demande de refaire un état des lieux de la densification, alors que c'est exactement ce que fournit le plan directeur communal cité même dans la motion.

Il a été adopté en 2014 puis mis à jour et adopté par le Conseil municipal le 10 octobre 2023 et approuvé par le Conseil d'État la même année. Donc la mise à jour a permis de tenir compte de l'évolution des besoins des habitantes et habitants.

Le plan directeur communal présente déjà par exemple le bilan sur l'environnement, la mobilité, les périmètres de développement et d'aménagement, tout ce que la motion demande existe donc déjà.

Deuxièmement, la motion demande d'évaluer la qualité de vie ou le déséquilibre territorial et d'aller au-delà du cadre juridique pour analyser ces notions de manière subjective. Mais c'est justement pour éviter les analyses subjectives qu'on a un plan directeur.

Ces lignes directrices construites pour tenir compte des besoins de la population et du Canton avec des outils objectifs et mesurables. On ne peut pas ignorer ces outils au profit d'une appréciation subjective.

La motion parle également d'aveuglement statistique, mais enfin comment veut-on évaluer quoi que ce soit sans statistique ? C'est la base de toute bonne source d'information. Et surtout la densité plus forte d'Onex Marché n'est pas un choix arbitraire, c'est la conséquence directe du plan directeur cantonal 2030 qui fixe les règles de densification et la commune doit appliquer ces règles.

Pour conclure, c'est un sujet important pour les habitantes et habitants. Et il mérite d'être traité sérieusement. Mais accepter cette motion, c'est produire un rapport redondant qui entraînerait des coûts supplémentaires, une perte de temps pour l'administration et un frein sur les projets en cours alors que nous sommes en pleine crise du logement.

Si certains éléments du plan directeur ne nous convainquent pas ou si des questions restent ouvertes, je suggère l'alternative de la question écrite ou d'un travail en commission. Pour toutes ces raisons, au nom du groupe PLR, je vous invite vivement à refuser cette motion. Et je vous remercie.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors moi j'ai regardé ces différents plans directeurs. Tout ce qui est surélévation, je n'en ai pas trouvé. Je n'ai pas trouvé de données là-dessus. Donc je vous invite, que ce soit Monsieur PASQUIER ou Madame VALLEE, de me les transmettre sans problème.

Ensuite au niveau des infrastructures, dire que ce qui est mis en place actuellement, ça reste aussi très utopique de votre part. Je pense qu'en allant chercher des vraies informations auprès des différents acteurs qui sont sur cette commune, sur ces écoles, sur ces crèches, nous donnerons des vraies données réalisables et de terrain pour pouvoir aller discuter que ce soit avec les communes, que ce soit avec le Canton, que ce soit...

Il ne faut pas oublier, il y a tout un nouveau projet aussi qui va aussi se passer sur cette partie de la commune avec la construction de l'école des Tattes, quatre nouvelles tours. Donc je pense que ce n'est pas anodin.

On a tendance à toujours taper sur la même partie de la commune parce que forcément il y a une population peut-être moins présente, moins dans l'échange, dû forcément peut-être à d'autres difficultés.

Mais cette motion propose vraiment un état des lieux de ce qu'il se passe. Et je pense que même si le Canton a son mot à dire, en s'asseyant sur une table et sortant des statistiques concrets et de terrain, peuvent que nous aider à les faire changer d'avis. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Madame BRUNEL, je vous prierais de ne pas discuter avec le public et au public de rester assis dans le fond de la salle en silence. Merci beaucoup.

La parole est-elle encore demandée sur ce projet de motion ? Madame TRZECIAK SORIA, vous avez la parole.

Mme TRZECIAK SORIA (Ve) : Merci Monsieur le Président. Avec le groupe des Verts, nous allons soutenir ce projet de motion car on trouve qu'il est pertinent pour la Ville d'Onex. Merci Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Je pense qu'il s'agit d'avoir des statistiques. Je pense que ce n'est pas innocent ce qu'il dit. C'est plutôt intéressant. Je pense que ça pourrait permettre d'avoir un état des lieux de la situation avant d'aller là ou ne peut plus aller ou je ne sais pas moi.

Je pense qu'effectivement nous, on va soutenir cette motion le groupe MCG.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle encore demandée sur ce projet de motion ? Cela ne semble pas être le cas, je passe donc la parole à Madame GIROUD pour lecture des invites. (Lecture**).** Merci beaucoup Madame la conseillère municipale. J'ouvre donc la procédure de vote sur ce projet de motion. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 19 voix pour, 0 abstention et 10 voix contre, vous avez adopté ce projet de motion.

Le projet de motion 439 est accepté par 19 oui et 10 non (31 votants, une personne n'a pas voté).

Motion 439 dont la teneur est la suivante :

«Vu

- *Le Plan directeur communal (PDCom) d'Onex, adopté par le Conseil municipal le 10 octobre 2023 et approuvé par le Conseil d'État le 20 décembre 2023, qui fixe les orientations stratégiques du développement territorial*
- *Les nombreuses opérations de densification et de surélévation déjà réalisées dans le secteur d'Onex-Marché et de ses abords, entraînant une concentration disproportionnée de la population et une pression excessive sur les infrastructures et la qualité de vie*
- *Les préoccupations exprimées par de nombreux habitants et habitantes face à la saturation des équipements publics et à la transformation excessive du cadre bâti*
- *La nécessité, dans un contexte de crise du logement, de garantir un développement équilibré du territoire communal afin de répondre aux besoins de la population tout en préservant la qualité de vie*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui et 10 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- *De présenter un état des lieux précis des surélévations et nouvelles constructions réalisées dans le secteur d'Onex-Marché et dans les quartiers adjacents, en indiquant le nombre de logements créés, la typologie des bâtiments, ainsi que leur répartition temporelle depuis 2015 ;*
- *D'évaluer de manière rigoureuse l'impact cumulé de ces opérations sur les infrastructures publiques (écoles, crèches, mobilité, espaces publics, stationnement), ainsi que sur la qualité de vie des habitantes et habitants ;*
- *De proposer, sur la base de ce diagnostic, des propositions concrètes visant à mieux répartir l'effort de logement sur l'ensemble du territoire communal, afin de réduire les déséquilibres territoriaux et de répondre de manière plus juste aux besoins sociaux en matière de logement.»*

* * *

12) Création d'un pôle de remplacement pour les crèches de la Ville d'Onex (projet de motion 441)

Le Président (S) : Y a-t-il des remarques préalables à son entrée en matière ? Cela ne semble une nouvelle fois pas être le cas. J'ouvre donc la procédure de vote puisqu'il s'agit d'un nouvel objet sur l'entrée en matière de ce projet de motion.

Par 29 voix pour, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce projet de motion. L'un ou l'une de ces auteurs souhaite-t-il la présenter ? Oui Monsieur VESELI, vous avec une nouvelle fois la parole.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Cette motion répond à un problème que toutes les crèches connaissent aujourd'hui, les absences dans les équipes. Mais pas seulement les crèches, tous les corps de métier.

Qu'elle soit due à des maladies, à des formations, à des imprévus, et la difficulté toujours plus grande à recruter du personnel qualifié. Ces absences mettent les structures sous pression, surchargent les équipes présentes et peuvent créer de l'incertitude pour les familles.

Nous proposons donc la création d'un pôle de remplacement pour les crèches de la Ville d'Onex, un pôle composé de personnel diplômé disponible pour intervenir rapidement et assurer la continuité éducative.

Ce dispositif doit être construit en collaboration avec les directions des crèches. Offrir des conditions d'emploi attractives pour attirer et fidéliser le personnel et s'appuyer sur les écoles de formation pour faciliter les stages et le pré-recrutement.

Nous souhaitons également que la commune étudie la possibilité d'une collaboration intercommunale puisque certaines communes voisines ont déjà mis en place des solutions similaires, par exemple Plan-les-Ouates ou Lancy.

En résumé, cette motion vise à garantir un encadrement stable, une continuité éducative de qualité et un soutien clair aux professionnels de la petite enfance. Je vous remercie.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je rappelle que le PLR défend la conciliation vie professionnelle et vie familiale. Ça c'est vraiment dans nos objectifs.

Par contre, ce projet malheureusement ne permettra pas de mettre à disposition s'il est réalisé, une seule place d'accueil supplémentaire. Par contre, ça générerait des coûts certains.

Si la création d'un pôle de remplacement peut sembler une idée intéressante, on doit malheureusement constater que cela coûte et n'est pas efficace. Le meilleur exemple est celui de la Ville de Genève, Madame KITSOS vient de mandater l'entreprise Nanou qui fait du placement de personnel spécialisé dans la petite enfance après des années de pratique d'un pôle de remplacement de la Ville de Genève qui ne pouvait pas répondre aux besoins.

Le groupe PLR est d'avis que la future FEVO sera à même d'évaluer la situation et de proposer la solution la plus adéquate avec la réalité vécue à Onex.

Ne mettons la charrue avec les bœufs, et ne chargeons pas l'administration avec une étude supplémentaire alors que les dossiers ne manquent pas. Pour ces raisons, nous allons refuser cette motion. Merci Monsieur le Président.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. La mise en place d'un pôle de remplacement permettrait de centraliser des ressources humaines qualifiées et disponibles rapidement. Les absences ponctuelles pourraient ainsi être couvertes sans mettre en difficulté les équipes déjà présentes.

Cela garantirait la continuité du service pour les familles en rendant nos structures plus attractives et respectueuses des professionnels. Investir de ce dispositif c'est aussi affirmer un engagement envers le bien-être des enfants et des équipes.

C'est une mesure de prévoyance qui traduit la responsabilité de la commune face à un besoin durable. Elle s'inscrit pleinement dans les valeurs d'inclusion, de solidarité, de qualité de vie qui fondent nos politiques publiques à Onex.

Pour ces raisons, soutenir la création d'un pôle de remplacement municipal ou intercommunal est une solution responsable et concrète. Elle protège les enfants, soutient les professionnels et renforce la confiance des familles dans nos structures.

En investissant dans ce dispositif, nous investissons dans l'avenir de nos enfants et dans la qualité de nos services de proximité. C'est pourquoi nous allons accepter ce projet de motion. Voilà, merci.

Mme BRUNEL (LC) : Merci Monsieur le Président. Le groupe du Centre partage la préoccupation exprimée dans cette proposition concernant les difficultés de remplacement dans les institutions de la petite enfance, tout comme le groupe du PLR.

On reconnaît pleinement l'importance de garantir le respect des normes d'encadrement fixé par le SASAJ ainsi que la continuité et la qualité de l'accueil pour les enfants et les familles.

Cependant, on tient à rappeler que la Ville d'Onex ne dispose pas de crèches municipalisées. Les institutions concernées sont gérées donc par des associations qui disposent de leur propre gouvernance et de leur autonomie de fonctionnement.

Donc dans ce contexte, la création d'un pôle de remplacement piloté par la Commune relèverait d'une forme d'ingérence dans la gestion associative, ce qui ne correspond pas au cadre légal actuel ni à la répartition des compétences.

Il a été exprimé que c'est dans d'autres communes, mais ces autres communes comme Lancy sont effectivement municipalisées, donc je pense qu'eux peuvent se permettre d'avoir ce pôle de remplacement.

On estime que l'idée d'un pôle de remplacement est pertinente sur le fond mais qu'à son niveau de mise en œuvre n'est pas du ressort de la Commune. Et tout comme le PLR, on pense que ce serait plutôt au niveau de la FEVO de reprendre cette action de création d'un pôle.

Et nous pensons aussi que de demander à l'administration communale de créer et gérer, évaluer un tel dispositif et également aussi il y a eu cette demande de développer un point de formation. Et je ne vois pas comment est-ce qu'on pourrait améliorer l'absentéisme des employés en offrant un plan de formation et d'accompagnement. C'est une question que je veux bien qu'on m'explique.

Donc pour ces raisons, voilà effectivement on pense que ce n'est pas du ressort de la Commune de gérer ça, ça serait un travail administratif conséquent et en grande partie inutile aujourd'hui. Mais qui pourrait être transmis à la FEVO.

Et pour ces raisons, tout en reconnaissant l'importance de la problématique soulevée, le groupe considère que cette proposition en l'état n'est pas du rôle de la Commune d'Onex. Et on refuse la motion.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Si je peux répondre juste à Madame BRUNEL, s'appuyer sur les écoles. Donc le fait de pouvoir proposer des pré-stages, des stages, on peut déjà identifier certains profils qui par la suite pourraient intégrer les équipes sur les crèches de la commune d'Onex.

Et au niveau du coût, donc Monsieur SUCHET, je pense qu'actuellement quand une éducatrice est absente, on fait quand même appel à une autre éducatrice remplaçante. Donc de toute façon, le coût ne sera pas plus élevé que ce qui est actuellement. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. La parole est-elle demandée une fois encore sur ce projet de motion ? Cela ne semble pas

être le cas, je demande donc à Madame GIROUD de faire lecture des invites de cette motion. (Lecture).

Merci beaucoup Madame GIROUD. J'ouvre donc la procédure de vote sur ce projet de motion. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

Par 14 voix pour, 6 abstentions et 10 voix contre, vous avez accepté ce projet de motion.

Le projet de motion 441 est accepté par 14 oui, 10 non et 6 abstentions (30 votants).

Motion 441 dont la teneur est la suivante :

« Vu

- *Les absences fréquentes au sein des équipes éducatives des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville d'Onex, causées par des congés maladie, des formations ou d'autres motifs imprévus*
- *Les difficultés croissantes à recruter des éducateurs, éducatrices et assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE), en particulier dans un contexte de pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la petite enfance*
- *L'importance cruciale d'assurer une continuité éducative de qualité pour le développement des enfants et la sérénité des familles*
- *Les exigences légales et normatives en matière de ratios éducatif/enfants dans les structures d'accueil*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des Socialistes

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 14 oui, 10 non et 6 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *De créer un pôle de remplacement dédié aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville d'Onex, composé d'éducateurs, éducatrices et d'assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE) diplômé·e·s, mobilisables en cas d'absence au sein des équipes fixes ;*
2. *D'élaborer ce dispositif en concertation avec les directions des institutions concernées afin d'en assurer la pertinence, la souplesse et l'efficacité ;*
3. *D'envisager une collaboration intercommunale, en étudiant notamment les pratiques et dispositifs similaires mis en place dans les communes voisines (par exemple Lancy,*

Bernex, Confignon, etc.), afin d'identifier les bonnes pratiques et d'explorer la possibilité d'un pôle de remplacement mutualisé ;

4. *De développer un plan de formation et d'accompagnement permettant de fidéliser et de valoriser ces remplaçant·e·s afin de garantir une qualité d'intervention homogène et continue ;*
5. *De proposer des conditions d'emploi attractives, en tenant compte de la Convention collective de travail intercommunale (CTT) dont Onex fait partie, notamment en matière de salaires, d'accès à la formation continue et de perspectives d'évolution professionnelle au sein de la commune ;*
6. *D'instaurer un partenariat actif avec les écoles de formation dans le domaine de la petite enfance pour encourager les stages, le prérecrutement et la découverte du métier, notamment parmi les étudiant·e·s en fin de cursus ;*
7. *De renforcer la communication et la collaboration avec les responsables des institutions pour s'assurer que le pôle répond de manière proactive et adaptée aux besoins spécifiques de chaque établissement ;*
8. *D'évaluer périodiquement l'impact de ce dispositif sur la qualité des services d'accueil de la petite enfance à Onex, en associant les professionnel·le·s du terrain, les familles et les partenaires institutionnels.»*

* * *

13) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2026 (projet de résolution 272)

Le Président (S) : S'agissant une nouvelle fois d'un nouvel objet, y a-t-il des remarques préalables au vote d'entrée en matière sur ce sujet ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre donc le vote d'entrée en matière sur ce projet de résolution.

Par 28 voix pour, vous acceptez l'entrée en matière sur ce projet de résolution. Et je cède la parole à Monsieur PASQUIER pour sa présentation.

Départ de Mme ISABELLA VALENZI à 21 heures 05

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, conformément à l'article 7 des statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, le Conseil municipal est appelé à exercer sa surveillance sur le FIVO, notamment en approuvant son budget. Le budget en l'occurrence 2026.

Le budget de fonctionnement 2026, il a d'abord été adopté par le Conseil de Fondation le 11 novembre dernier et vous est soumis pour une approbation. Il présente aux charges un montant de Fr. 3'981'910.00 et aux revenus Fr. 4'944'930.00.

Ce qui amène un excédent de revenu de Fr. 963'020.00. Cet excédent constitue un résultat solide et maîtrisé. Il permet à la Fondation de poursuivre la mise aux normes du parc

immobilier en particulier en ce qui concerne la protection de l'environnement, de planifier des rénovations lourdes.

On va entreprendre des travaux sur l'immeuble qui se situe à l'avenue des Grandes-Communes. Et surtout de se positionner pour de nouveaux projets de logements répondant aux besoins de la population onésienne.

Le conseil de Fondation travaille actuellement sur un projet d'acquisition de nouvelles constructions d'appartements sur le secteur de la Route de Loëx.

La présentation du budget suit le modèle MCH2 en vigueur depuis 2018, ce qui garantit la transparence, la comptabilité, la rigueur comptable. Les charges d'exploitation ainsi que les revenus issus des immeubles y sont détaillés de manière complète et cohérente.

Pour celles et ceux qui ont été désignés pour représenter le Conseil municipal à la FIVO vous avez le descriptif de chacun des biens immobiliers qui sont en main de la FIVO. Et pour finir, le Conseil administratif, au nom du Conseil de Fondation, vous invite ainsi à approuver ce budget qui témoigne de la bonne gestion de la FIVO et de sa capacité à maintenir un parc immobilier de qualité, tout en anticipant les investissements futurs. Je vous remercie.

M. VESELI (S) : Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le parti Socialiste est très attaché à la FIVO. Dans le contexte actuel de crise du logement et de hausse des loyers, son rôle est plus que jamais essentiel.

Le budget dégage un excédent d'un peu plus de Fr. 960'000.00. Pour nous, l'important n'est pas le chiffre en tant que tel, mais c'est ce qu'il permet de faire. Il donne à la FIVO les moyens d'agir, entretenir correctement ces immeubles et continuer à proposer des logements à des loyers que les gens peuvent réellement payer.

Il y a d'abord le parc existant. Une partie des immeubles a aujourd'hui 20 ou 30 ans. Si on n'investit pas maintenant, on repousse les travaux et on finit par pénaliser le locataire que ce soit en termes de confort, de sécurité ou de charges. Les rénovations prévues notamment sur le plan énergétique vont clairement dans le bon sens.

Il y a ensuite la question des nouveaux logements. A Onex, trouver un logement abordable est devenu très compliqué pour beaucoup de personnes. Le marché privé ne suffit plus. Et la FIVO a un rôle central à jouer pour répondre aux besoins des familles, des personnes à revenus modestes et de celles et ceux qui sont aujourd'hui exclus du marché.

Pour le parti Socialiste, la FIVO doit rester un outil public fort qui protège contre les loyers excessifs et qui contribue concrètement à la cohésion sociale dans la commune. Pour ces raisons, le parti Socialiste soutient ce budget et vous invite à l'accepter. Je vous remercie.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Suivant les recommandations et la validation de son Conseil de Fondation, le groupe PLR vous invite à adopter sur le siège le budget 2026 de la FIVO.

Cela étant dit, en ce début de législature qui plus est avec l'entrée en vigueur courant de l'année prochaine de la LIACI, c'est-à-dire de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droits publics, qui établit des règles précises sur la nomination des membres, la durée des mandats, et les obligations de conseils de Fondation

ou des conseils intercommunaux, mais surtout fixe de nouveaux principes de gestion financière et de contrôles internes ayant également des incidences fiscales.

Je prie Madame Rosalie BOUHET, présidente de la Commission des finances, de bien vouloir mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission des finances, le point suivant : Audition de la directrice de la FIVO sur les conséquences de l'entrée en vigueur de la LIACI pour la Fondation et présentation de la FIVO, ses enjeux et ses opportunités à venir.

Conformément à l'article 90 alinéa 4, lettre A du règlement du Conseil municipal, cette demande est faite conjointement avec mes collègues de la commission, Messieurs STUTZ, Vincent, ROSSIER, Morgan, Cédric AMBORD, donc plus de trois membres de la commission des finances.

Nous proposons également à Monsieur le Président du Conseil municipal en accord avec le Bureau du Conseil municipal que celui-ci élargisse la séance de cette commission aux membres du Conseil municipal qui souhaiteraient y participer. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Simplement confirmer avec vos collègues de la Commission des finances qui la co-signent bien cette demande de convocation de commissions. Monsieur STUTZ m'a confirmé que c'était le cas.

Est-ce que les autres membres qui ont été cités par Monsieur ABBE-DECARROUX peuvent me confirmer qu'ils ont bien signé cet appel s'il vous plaît. Merci. Vous êtes trois c'est bon. Merci beaucoup. Et la demande sera traitée au Bureau, Monsieur ABBE-DECARROUX. Monsieur RICCIO vous avez la parole.

M. RICCIO (LC) : Merci Monsieur le Président. Comme déjà un peu évoqué, donc le budget présente un bénéfice, c'est une très bonne nouvelle pour la santé financière de la FIVO.

Cependant, nous souhaiterions obtenir davantage de précisions. Nous aimerions savoir comment sont provisionnés et financés les futurs investissements majeurs, notamment ceux prévus pour la transition écologique et pour les travaux lourds ?

Une vision claire de ces provisions nous permettrait de mieux appréhender la trajectoire financière à long terme. Un autre point, nous souhaitons connaître les futurs tenants et aboutissements de la nouvelle loi LIACI et l'impact pour la FIVO.

Malgré ces interrogations, le groupe le Centre valide le budget et donc ce projet de résolution.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le groupe des Verts va voter favorablement ce budget. Et moi à titre personnel, favorable pour une commission élargie de présentation de la FIVO en Commission des finances. Voilà, merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Je souhaite intervenir suite à cette demande de commission d'aller à la commission finances pour parler de la FIVO.

Donc en effet il va y avoir avec cette nouvelle législature un nouveau conseil au sein de la FIVO où chaque membre des partis seront représentés. J'ai vu la directrice, on a eu deux séances ensemble. Et ce qu'on avait prévu, et là ça fait un petit peu doublon, donc après à vous de voter sur le sujet.

Mais il va y avoir une présentation de la FIVO, on va bien regarder tout cela en détail. Et puis comme chaque parti a un membre qui siège au sein de ce conseil et qui choisira dans quelles commissions ils souhaitent aller, commission logement, commission construction avec des appuis métiers.

Est-ce que ça a un sens finalement qu'il y ait une commission finance pour la FIVO sachant qu'il va y avoir un nouveau conseil et tout cela va être présenter et mis à plat ? Voilà, merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. J'allais justement dire par rapport aux interrogations du représentant du groupe du Centre, c'est ce que ces orientations de la FIVO pourront vous être présentées lors de cette commission qui a été proposée tout à l'heure, la commission des finances.

En ce qui concerne la LIACI, nous l'avons voté la semaine dernière au Grand Conseil à l'unanimité. Il y a les 40 jours référendaires pour ensuite que le Conseil d'État puisse fixer la date d'entrée en vigueur. J'imagine ça sera dans le courant de l'année 2026.

Ce qui change essentiellement c'est que jusqu'à présent pour chacune de ces fondations lorsqu'elles devaient modifier ces statuts, elles devaient soumettre au Grand Conseil. Et ça pouvait être parfois compliqué. On en a fait l'expérience avec les statuts de la FEVO.

Donc cette modification par la suite ça veut dire que seul le Conseil d'État pourra valider les statuts, donc ça sera beaucoup plus dynamique, des fois il s'agit de quelques modifications de statuts de ces fondations.

L'autre changement c'est qu'il fixe de manière très précise quels sont les membres, les experts, enfin toutes celles et ceux qui constituent les organes de ces fondations, ces groupements intercommunaux, avec un certain nombre de prérequis, ne pas avoir de dettes, ne pas avoir... enfin payer ces impôts, etc.

Et puis l'autre élément, le dernier élément que j'aimerais souligner qui a amené pas mal de discussions en particulier avec l'ACG, c'est que jusqu'à présent ces fondations, fondations immobilières aussi, lorsqu'elles faisaient des bénéfices pouvaient reverser le montant à la commune.

Par exemple là on aurait pu imaginer que les Fr. 900'000.00 de bénéfice soit reversés en partie ou entièrement à la Ville d'Onex. Alors ceci dans le cadre de la nouvelle LIACI ne sera plus autorisé.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le Conseiller administratif. Une précision pour Monsieur ABBE-DECARROUX et celles et ceux qui l'ont suivi dans cette demande de commission. Je précise simplement que l'objet de cette commission ne pourra pas être l'audition de la directrice sur sa gestion de la FIVO puisque l'organe en charge de vérifier la bonne gestion de la FIVO par sa directrice, c'est le conseil de fondation auquel le Conseil municipal délègue un membre par groupe.

Si vous voulez une présentation des impacts de la nouvelle LIACI sur la FIVO, elle pourrait y répondre, mais ce ne saura pas des questions qui devront être en lien avec sa gestion de la fondation. Je le précise et je vous donne la parole.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je précise que ce n'est pas ce qui est demandé, c'est simplement pour avoir été à la FIVO et mis à la FIVO il y a cinq ans en arrière. La FIVO est un instrument de la politique communale en matière de logements.

J'ai débarqué moi-même dans cette FIVO avec... alors c'est vrai au niveau des commissions, enfin des différentes commissions que ça soit logement ou construction, et bien on arrive à un niveau de granularité qui est très fin et ce n'est pas le lieu ici d'en discuter.

Simplement je pense et ça serait valable pour l'ensemble des institutions de la commune, des instruments de la commune, en début de législature c'est une très bonne chose que de présenter. Et puis là, il y a l'occasion, vu qu'il y a la LIACI qui aura une incidence et sur lequel nous devrons voter puisque le règlement de la FIVO, enfin les statuts de la FIVO c'est nous qui les approuvons en dernier ressort.

Donc vraiment c'est dans cet esprit, parce que souvent, enfin pendant toute cette législature, alors c'est vrai que le Covid n'y a pas beaucoup aidé, mais j'avais l'impression que la FIVO était plutôt quelque chose un peu en dehors de la politique communale, ce qui ne devrait pas être le cas à mon sens. Merci. Donc je réponds à Maryam dans ce sens.

Le Président (S) : Merci beaucoup Monsieur le conseiller municipal. Avant de vous passer la parole tout de suite Madame VESELI, je précise Monsieur ABBE-DECARROUX après vérification du règlement, que votre demande de convocation de commission doit se faire par écrit conformément à des dispositions prévues à l'article 90 alinéa 4 lettre A, l'interpellation orale ne suffit pas. Madame VESELI, vous avez la parole.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Moi je rejoins un petit peu Monsieur ABBE-DECARROUX dans le sens où c'est... là on a pas mal de nouveaux conseillers, alors certes chaque parti a une personne de son parti qui siège à la FIVO, mais c'est vrai que je pense que ça serait très intéressant pour les conseillers municipaux de connaître un petit peu les projets, de pouvoir poser des questions, évidemment en aucun cas pouvoir juger de la gestion de la FIVO par la directrice mais plutôt de parler de la structure et des projets qui sont en cours actuellement à Onex étant donné l'importance de la FIVO et le rôle quand même assez conséquent qu'on a en matière de logement à Onex.

Donc voilà sur ça je rejoins la demande de commission. Voilà.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère municipale. Donc j'invite celles et ceux qui souhaitent une commission des finances à adresser par écrit à la Présidente de la commission, c'est-à-dire Madame BOUHET votre demande. Oui par écrit simplement le règlement prévoit par écrit mais pas à l'oral.

La parole n'étant plus demandée sur ce projet de résolution, je donne donc la parole à Madame GIROUD pour lecture de l'invite. (Lecture).

Merci beaucoup Madame GIROUD. Nous allons donc passer au vote sur ce projet de résolution. Celles et ceux qui l'acceptent, appuient sur le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. Et celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Le vote est lancé.

A l'unanimité de vos 29 voix, vous avez accepté ce projet de résolution.

Le projet de résolution 272 est accepté par 29 oui (30 votants).

Résolution 272 dont la teneur est la suivante :

«Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1

Vu le budget de fonctionnement 2026 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'981'910.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'944'930.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 963'020.00

Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 11 novembre 2025

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 29 oui (unanimité) sur 30 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2026 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'981'910.00 aux charges et un montant de Fr. 4'944'930.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 963'020.00.»*

* * *

14) Rapport de la Commission culture, communication et promotion économique (CCPE-1744) – Présentation du Service culture

Le Président (S) : Le rapport est de Madame Caroline BRUNEL. A-t-elle des commentaires à faire ? Ce n'est pas le cas. 'a-t-il des commentaires sur ce rapport de la part d'un ou l'autre, l'un ou l'une d'entre vous ? Ce n'est pas le cas. Nous prenons donc acte de ce rapport et remercions son auteur. Ah Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL (LC) : Merci Monsieur le Président. J'avais juste une question. C'est bien on a des rapports donc on peut les relire. On a parlé de la BD qui sortait le 13 novembre, mais je voulais savoir ce qu'il en était en fait. On n'a pas eu plus d'informations

que ça concernant... on a parlé d'une BD qui sortait entre Buche et Titeuf. Merci Monsieur le Président.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors il y a une bande-dessinée sur l'histoire d'Onex qui est en préparation. Qui sera normalement sous réserve, c'est encore des indications qui n'ont pas été confirmées, normalement elles seront remises en prix aux 8ème qui quittent l'école primaire. Ils seront disponibles le 1er août pour les festivités du 1er août.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la Maire. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Cela ne semble pas être le cas, cette fois-ci donc nous remercions son auteur et nous prenons acte du rapport.

15) <u>Propositions individuelles et questions</u>

Le Président (S) : Et je cède la parole à Madame SCHMIDT-MESSINA.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier Madame Graziella MAUTONE-BUCOLO, responsable du marché du Monde, et marché de Noël. Son travail et son dévouement se sentent et l'organisation est grandissante et réussie dans ces événements.

Grâce à elle, Madame et son équipe, le marché de Noël est un moment apprécié par tous nos Onésiens. Un grand merci à Madame MAUTONE-BUCOLO.

Ensuite, encore un remerciement, un immense merci aux patrouilleuses scolaires pour leur dévouement et leur présence quotidienne qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, vous êtes toujours là pour la sécurité de nos enfants. Votre engagement fait de toute la différence. Votre travail est essentiel et profondément apprécié par nos habitants. Merci.

Le Président (S) : Merci Madame la conseillère municipale. Avant de passer la parole à vos collègues, je précise simplement que si le Conseil administratif ne vous fait pas réponse ce soir, ils reviendront vers vous à une prochaine séance avec les réponses. Ne vous outrez pas si vous n'avez pas de réponses ce soir. Monsieur SUCHET, vous avez la parole.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Ce soir j'ai deux questions. La première concerne Morillon-Parc qui est le projet de ferme urbaine. Pour mémoire, nous avons voté un crédit de Fr. 490'000.00 en octobre 2023 sur le siège puisque le refus de renvoyer le projet en commission par la majorité Rose-Verte de 14 contre 13 a fait qu'on n'a pas pu débattre de ce projet. Je rappelle que tous les autres groupes ont refusé ce crédit, le MCG, l'UDC, le PLR, Onex Verts Libéraux.

Et maintenant je reviens sur ce qui a été présenté sur ce vote sur le siège. On nous a parlé le Conseil administratif nous a dit, je cite, j'ai repris le PV pour être sûr que je ne disais pas...

que je n'allais pas inventer des choses, on nous parlait de jardins maraîchers, de permacultures, de prendre soin du sol, de limiter les besoins en eaux, la non-utilisation de produits phytosanitaires, et de limiter le plus possible les nuisances du bruit.

La réalisation des travaux qui sont en cours me consterne. On déplace des tonnes de terres avec des engins lourds. On détruit le sol. On a l'impression qu'on prépare le terrain pour construire des immeubles. On est vraiment à l'opposé de ce qu'on nous a affirmé soit de respecter le sol en vue de l'exploiter en permaculture.

De qui se moque-t-on ? Je comprends mieux maintenant l'empressement de faire voter ce projet d'un demi-million sur le siège. Un passage en commission du développement durable aurait généré des questions embarrassantes.

La majorité ayant heureusement changé, il est grand temps d'enfin convoquer une commission pour répondre à nos questions avec des explications sur le fossé constaté entre l'image bucolique du projet et la triste réalité.

Les Onésiens méritent des explications et aussi de savoir si le projet respecte le cadre budgétaire ou si les dépassements sont d'ores et déjà prévisibles et qu'une demande de crédit supplémentaire est à attendre.

Voilà ma question. Ma question elle est très simple, la commission va-t-elle être convoquée par le Conseil administratif le 20 janvier prochain puisqu'une commission est prévue avec un point sur ce projet à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas prévu, je demanderai de convoquer une commission.

Deuxième point, alors peut-être un peu plus léger, je suis passé... quoi que... je suis passé ce matin au cimetière. J'ai constaté que les travaux avancent, mais les prévisions annoncées de fin de chantier en décembre me semblent très optimistes.

Cela fait maintenant plus de six mois que les familles subissent des restrictions d'accès aux tombes de leurs défunts. Quelques mois encore de patience me semblent plus que probable.

En cette période de fêtes et afin de remercier les Onésiens de leur patience, je suggère que la commune offre en cadeau cette année particulière en prolongeant toutes les concessions d'une année. La charge de travail administratif pour cette opération ne me semble pas démesurée au guère de la belle surprise de Noël qui sera, je n'en doute, apprécié par son caractère altruiste. Joyeux Noël à tous. Merci.

Le Président (S) : Merci Monsieur le conseiller municipal. Si vous souhaitez ajouter un point à l'ordre du jour d'une commission, je vous invite à vous adresser à sa présidence. Et si vous voulez en convoquer une, la même chose que votre collègue Monsieur ABBE-DECARROUX, à formuler une demande écrite à ladite présidence avec au moins deux de vos collègues. Je cède donc la parole à Monsieur ABBE-DECARROUX.

M. L. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je remercie Madame la Maire, Anne KLEINER, en charge des bâtiments de la voirie, de la gestion des déchets d'avoir répondu en ouverture du Conseil municipal à une de mes questions, celle de l'éco-point du chemin des Pampres.

Les travaux devaient être terminés fin septembre. Dans ce cas, les propriétaires du quartier du Bocage, voisin de celui de Belle-Cour, Pampres, ont changé leurs containers à roulettes en métal pour des containers à roulettes en plastique. Ceci à la demande il y a quelques mois déjà de la Commune.

Le coût estimé est d'environ Fr. 500.00 par containers. En réalité, puisque la commune ne relèvera plus ces nouveaux containers dès l'ouverture du nouvel éco-point des Pampres, qu'est-ce que la commune a fait ou a prévu de faire pour réparer si besoin était, ce couac apparent ? Merci par avance de votre réponse.

Mme BRUNEL (LC) : Merci Monsieur le Président. Des habitants de la place Duchêne m'ont fait part de leur préoccupation concernant la présence régulière de camions et de véhicules devant la crèche, la nouvelle crèche.

Notamment un camion de livraison de nourriture qui vient je crois deux fois par semaine et qui génère des nuisances en termes de circulation. Les habitants n'ont plus accès à chez eux. Enfin voilà.

Et j'aurais des questions pour le Conseil administratif. Est-ce qu'il y aurait des mesures qui seraient actuellement prévues ou envisagées afin de limiter l'impact de ces livraisons sur les riverains ?

Et je souhaiterais aussi savoir quand les habitants du quartier seront conviés à une visite de cette crèche afin de favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et l'apaisement des tensions éventuelles ? Merci.

M. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui c'est un point récurrent, je pense qu'on pourra reparcourir les différents PV des dernières séances du Conseil municipal y compris lors de la précédente législature. Ma question est toujours la même.

Quand est-ce que les motions, pour certaines déposées au mois de septembre 2024, quand est-ce qu'on aura des réponses ? Donc j'ai bien entendu qu'on souhaite apporter des réponses les plus étoffées, les plus complètes possible.

Mais là on est très au-delà des délais raisonnables. S'il est vrai que ça génère un travail important au niveau des services, j'aimerais quand même souligner le fait que ça génère aussi un travail important au niveau des conseillers municipaux d'élaborer ces motions. Qu'elles sont soumises en séance et donc lue et donc commentée, qu'il y a des votes qui sont réalisés et que ça me semblerait important effectivement qu'il puisse y avoir des réponses.

Et puis alors c'est vrai que moi ce qui me préoccupe encore davantage peut-être vu mes convictions profondes, c'est que la plupart, la très grande majorité de ces motions, sont des motions qui ont trait au social et qui ont trait à améliorer la qualité de vie des enfants, des jeunes et des aînés en particulier.

Donc ma question c'est aurons-nous dans un avenir proche des réponses à ces motions ? Et si ce n'est pas dans un avenir proche, j'aimerais que ces réponses soient planifiées et qu'on sache quand est-ce qu'elles seront apportées. Je vous remercie.

M. ROSIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai vu qu'en fait Antigel faisait un événement à Onex pour le 175ème. Et c'est vrai que ça n'a pas été très communiqué, et j'aurais voulu savoir la commune si elle était impliquée notamment c'est un festival qui fait venir quand même pas mal d'habitants d'autres communes. Donc quelle était l'implication de la commune dans cet événement ?

M. STUTZ (LC) : Merci Monsieur le Président. En complément à mes questions écrites qui concernaient le stationnement de véhicules privés dans les enceintes de chantier, j'y constate une autre problématique à l'avenue des Grandes-Communes ces dernières semaines.

Il y a du stationnement, donc des places blanches, trois, qui sont réservées par des entreprises avec cônes et panneaux de stationnement interdiction de stationner jusqu'au mois de juin. Pour du stationnement de véhicule privé, je voulais savoir quelle était la politique de la commune à ce sujet ? Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je répondrais tout d'abord à une question posée par Madame SCHMIDT-MESSINA lors du dernier Conseil municipal concernant les sorties de secours à l'école d'Onex-Parc pour les cuisines scolaires.

Il y a une seule voie d'évacuation pour les cuisines scolaire. C'est tout à fait dans les normes exigées par le service incendie. Ça a été contrôlé récemment. Ce qui va être fait encore c'est installer un panneau lumineux pour indiquer qu'en cas d'incendie, s'il devait y avoir de la fumée par exemple, la sortie se trouve par là.

Monsieur ABBE-DECARROUX, je vous remercie pour votre question et puis votre préoccupation tout à fait légitime à l'attention des propriétaires du quartier des Pampres qui ont effectivement reçu par erreur une demande de remplacement, en tout cas une partie des propriétaires, qui ont reçu par erreur une demande de remplacement de leurs containers en métal puisque désormais les camions ne lèvent plus que des containers en plastique.

Cette erreur sera réparée une fois que l'éco-point des Pampres pourra être mis en service. Les bennes étant prévues d'être rachetées aux propriétaires, il y a déjà un accord avec les régies.

Il n'y a pas eu de communication écrite qui a été réalisée à l'attention des propriétaires et des régies parce qu'il voulait attendre de pouvoir grouper l'information pour la mise en fonction de l'éco-point des Pampres. Pardon du Bocage vous avez raison, merci de la précision.

La réponse aux motions, Monsieur SANTARELLI, merci d'attirer notre attention. Chaque semaine nous voyons ces sujets et nous savons que les services doivent y répondre. Nous n'allons pas plus vite que le vent.

Navrée, nous faisons au mieux pour apporter des réponses même si vous avez tout à fait raison de souligner que pour plusieurs d'entre elles il s'agit du bien-être de notre population. Après, nous faisons avec les ressources que nous avons. Mais sachez que ça nous préoccupe et que nous suivons régulièrement les sujets qui sont encore ouverts.

Enfin concernant Antigel, Antigel est soutenu par l'Association des communes genevoises, par le Canton et par la Ville de Genève. A Onex en particulier, ils interviennent chaque année sur des spectacles.

Pour ne pas rentrer en concurrence avec les spectacles onésiens, nous avons plutôt sollicité ce que nous appelons les "made in", c'est-à-dire des spectacles sur mesure que pour la Ville d'Onex. Puis nous l'organisons plutôt tous les deux ans.

Mais effectivement à l'occasion du 175ème, les deux dirigeants d'Antigel ou les deux fondateurs d'Antigel qui sont des onésiens, ont souhaité s'impliquer et faire quelque chose dans le cadre de ce 175ème. Et ils vont organiser un made in à Onex, 14/15 février qui démarrera à la place de la Mairie, devant la Mairie et qui consistera à une déambulation comptée à travers Onex. Merci de votre attention.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Juste pour vous confirmer tout à l'heure vous avez décidé de convoquer la commission de la sécurité avec le point à l'ordre du jour concernant le remplacement des horodateurs, je vous confirme que celle-ci sera convoquée le mardi 13 janvier 2026 à 18h30.

En ce qui concerne la proposition de Monsieur SUCHET sur les travaux conséquents au parc Morillon, nous n'avons pas prévu de convoquer de commission développement durable. Mais si vous le faites appuyer avec des collègues et par écrit, alors à ce moment-là, je pourrai vous confirmer qu'elle pourrait se réunir le mardi 20 janvier à 18h30.

En ce qui concerne le cimetière, vous avez raison. Il y a eu quelques soucis dans les travaux. Quelques soucis dans l'évaluation de génie civil sur la mise en terre, enfin la végétalisation des cheminements et on s'est retrouvé avec des dalles très volumineuses et compliquées, ce qui a occasionné un surcoût, vous le verrez dans le cadre du bouclement des comptes de ce projet d'investissement. On est dans l'ordre d'un dépassement d'environ Fr. 100'000.00, ce qui a retardé également les travaux. Le Conseil administratif va étudier votre proposition qui est, à mon goût, une bonne proposition.

En ce qui concerne Monsieur STUTZ, j'ai bien noté votre question écrite. On complétera effectivement en ce qui concerne la situation de l'avenue des Grandes-Communes.

Et puis pour les crèches et les problèmes de livraison, je pense que c'est ma collègue qui va répondre pour la gestion des crèches et la proposition que vous avez faite de faire une rencontre avec les habitants. C'est tout. Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Moi je voulais remercier Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA qui régulièrement remercie les membres de l'administration. Et je tenais à vous dire que c'était fort apprécié de relever l'investissement de notre administration.

Concernant l'intervention mensuelle de Monsieur Carlo SANTARELLI pour reprendre votre expression, donc vous avez de l'intérêt comme vous l'avez évoqué pour le social. Ça veut dire que vous n'êtes pas sans savoir à quel point les gens sont dans une grande difficulté. Que des communes comme Vernier et comme Onex sont touchées par cela.

Donc ça donne un certain travail au Service social, santé et enfance qui en plus de cela doit s'occuper aussi de la Fondation de la petite enfance. Et c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de motions. C'est vrai que vous attendez. Je comprends votre impatience.

Mais si on met les bouchées doubles et on pense qu'à répondre aux motions assez rapidement, et bien on s'occupe moins de la population. Donc si on doit avoir une priorité, c'est celle de la population. Mais c'est évident qu'on va répondre à ces motions. Et cette année 2026, on répondra à une partie des motions. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère administrative. La parole n'étant plus demandée et avant de la clore, j'aimerais au nom de la présidence et du Bureau du Conseil municipal, vous souhaitez à toutes et à tous... visiblement ce soir le Conseil administratif n'est pas très au fait. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole une nouvelle fois.

Mme YUNUS EBENER : Merci Monsieur le Président. Toutes mes excuses de vous avoir interrompu Monsieur le Président. C'était juste parce que je n'ai pas répondu à la crèche, à la question de la crèche de Madame BRUNEL pardon.

Oui alors bien entendu, je peux regarder et voir comment est-ce qu'on peut organiser une rencontre si les habitants du Vieux-Village sont intéressés par la crèche. Merci.

Le Président (S) : Merci beaucoup Madame la conseillère administrative. Dernière vérification avec le Conseil administratif, c'est tout bon ? On peut y aller. Mesdames et Messieurs donc avant de clore cette séance et de passer la parole au public, j'aimerais à mon tour et au nom du Bureau du Conseil municipal, vous souhaiter à toutes et à tous de belles fêtes.

En espérant que le Conseil administratif rentre plus reposé, je clos donc la séance ici et donne la parole aux personnes présentes dans le public.

La séance est levée à 21 heures 40

La 1ère Secrétaire : Le Président :

Marta GIROUD Thomas BERTOSSA